

2 Vers davantage de fragmentation?

2.1 Les enjeux de la gouvernance

De nombreux chercheurs et acteurs politiques s'inquiètent des risques de « balkanisation » qui accompagneraient les évolutions réclamées notamment par la Russie et la Chine en matière de gouvernance. Dans les discours, un rapport de causalité est établi entre les revendications d'Etats autoritaires et un processus de fragmentation de l'Internet. Les échanges se cristallisent notamment sur l'opposition très manichéenne de deux modèles de gouvernance de l'internet : le modèle multi-acteurs promu par les Etats-Unis et le modèle intergouvernemental promu notamment par la Chine. En réalité, ce débat s'insère dans la dynamique bien plus large et complexe de la volonté des Etats de « retrouver de la souveraineté numérique », une dynamique qui n'affecte pas seulement la Chine et la Russie et qui touche également à d'importants enjeux économiques.

2.1.1 Une cristallisation autour de deux modèles de gouvernance : la boîte de pandore d'une fragmentation politique ?

La notion même de gouvernance fait débat, ce qui complique les discussions. La définition communément admise, issue d'un groupe de travail préparant la deuxième phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) en 2005, laisse une large place à l'interprétation. Celle-ci précise qu'« *il faut entendre par « gouvernance de l'Internet » l'élaboration et l'application par les Etats, le secteur privé et la société civile dans le cadre de leurs rôles respectif, de principes, normes, règles, procédures de prise de décisions et programmes communs propres à modeler l'évolution et l'usage d'Internet* »²⁹. Dans les débats actuels sur cette notion et à partir de cette définition, il est coutume de

²⁹ Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet, Rapport de base, Juin 2005
<http://www.itu.int/wsis/wgig/docs/wgig-background-report-fr.pdf> (consulté le 20 août 2014)

distinguer deux types de gouvernance : la gouvernance de l'Internet et la gouvernance sur l'Internet. Dans la définition ci-dessus, la gouvernance de l'Internet est couverte par l'élaboration de principes, normes et règles relatifs à « l'évolution » de l'Internet (infrastructure physique et logique) alors que la gouvernance sur l'internet concerne davantage l'« usage » de l'Internet et ses contenus. Par exemple, l'ICANN ne traite que d'une partie de la « gouvernance de l'Internet », à savoir la standardisation de l'infrastructure logique (adresses IP, protocoles, noms de domaine, etc.). La gouvernance sur l'Internet correspond en fait à la gouvernance des informations et contenus qui passent par l'Internet, une gouvernance souvent associée à la pratique de la censure mais qui recoupe également les aspects de protection des données personnelles.

Cette distinction n'est pas dénuée de sens dans le débat sur les modèles de gouvernance. Des Etats comme la Chine ou la Russie souhaitent voir une profonde modification du modèle de gouvernance actuel basé sur le principe du multi-acteurs comme décrit dans la définition ci-dessus : « *les Etats, le secteur privé, et la société civile, dans le cadre de leurs rôles respectifs* ». Ils critiquent le modèle actuel en raison du rôle des Etats-Unis dans la gouvernance qu'ils jugent trop hégémonique, mais aussi pour les questions de représentativité des différentes parties prenantes que ce rôle soulève. Ils militent pour une gouvernance qualifiée « d'intergouvernementale » dans laquelle les Etats seraient les seuls acteurs au pouvoir décisionnaire dans l'exercice des fonctions clés de la gestion de cette ressource cruciale à la vie des Etats. Ce modèle s'appuie notamment sur une gouvernance assurée par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT). A l'inverse, les Etats occidentaux plaident pour le maintien d'un modèle multi-acteurs dans lequel les décisions sont issues d'un consensus résultant de la consultation de l'ensemble des parties prenantes (Etats, secteur privé et société civile). Dans ce modèle, en vigueur aujourd'hui, la gouvernance de l'Internet est assurée par de nombreuses instances (ICANN, IETF, ISOC, IAB, W3C) dans lesquelles sont représentées les différentes parties prenantes : Etats, acteurs privés et société civile.

Pour ses défenseurs, le modèle multi-acteurs représente bien sûr un idéal démocratique dans lequel l'ensemble des acteurs concernés est représenté mais c'est également un choix pragmatique car le réseau a été développé et est géré par le secteur privé. L'implication de ce dernier dans le modèle de gouvernance est dès lors essentiel car lui seul possède les moyens d'intervention sur les réseaux. Mais au-delà de ces aspects, le choix du modèle intergouvernemental, dans lequel seuls les gouvernements seraient représentés, conduirait soit

à la paralysie du processus décisionnel car le consensus serait impossible avec autant d'Etats, soit à la marginalisation des démocraties occidentales beaucoup moins nombreuses que les pays en faveur du modèle intergouvernemental comme l'illustre la carte du vote lors de la Conférence Mondiale des Télécommunications Internationales ci-dessous.

Dans les discours des Etats occidentaux, et notamment dans les discours américains, qui militent en faveur du modèle multi-acteurs, un lien de causalité directe est établi entre la revendication des Etats souhaitant l'instauration d'un modèle intergouvernemental et la « balkanisation » de l'Internet. Pour eux, laisser aux seuls Etats le pouvoir décisionnaire permettrait en définitive aux Etats autoritaires d'accroître le contrôle des gouvernements sur l'Internet, de contribuer ainsi à la création de sous-espaces nationaux et donc de fragmenter politiquement l'Internet. Ces discours ont réussi à faire passer l'idée qu'au delà même de la promotion du modèle intergouvernemental, toute promotion d'un autre modèle de gouvernance que celui en place constitue un « risque de balkanisation » de l'Internet. En effet, l'objectif intrinsèque de la gouvernance de l'Internet est de maintenir un Internet global, interopérable et ouvert, d'un Internet « *devenu une ressource publique mondiale* » et qui doit par conséquent être géré à l'échelle internationale « *de façon multilatérale, transparente et démocratique, avec la pleine participation des Etats, du secteur privé, de la société civile et des organisations internationales* »³⁰.

Cette dichotomie sur la conception de ces deux modèles de gouvernance est ancienne, et se posait déjà au Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) de 2003, puis à celui de 2005. Elle a fait controverse lors de la Conférence Mondiale des Télécommunications Internationales de Dubaï (CMTI) en 2012 où de nombreux Etats ont craint de voir une fragmentation de l'Internet au travers des revendications menées par la Chine et la Russie. Ces derniers souhaitaient intégrer l'Internet dans le cadre de la révision du Règlement des Télécommunications Internationales (ITR) de 1988 qui a pour but de veiller à l'interopérabilité des télécommunications. Intégrer l'Internet à l'ITR revient à faire passer la régulation de l'Internet sous les auspices de l'UIT. Ce vote a montré les profondes divergences existantes mais également l'exploitation des risques de « balkanisation », repris

³⁰ Extraits de la Déclaration de principes, « Construire une société de l'information : un défi mondial pour le nouveau millénaire » de 2003 lors du Sommet Mondial pour la Société de l'Information. Source : http://www.itu.int/wsis/documents/doc_multi.asp?lang=fr&id=1161|0

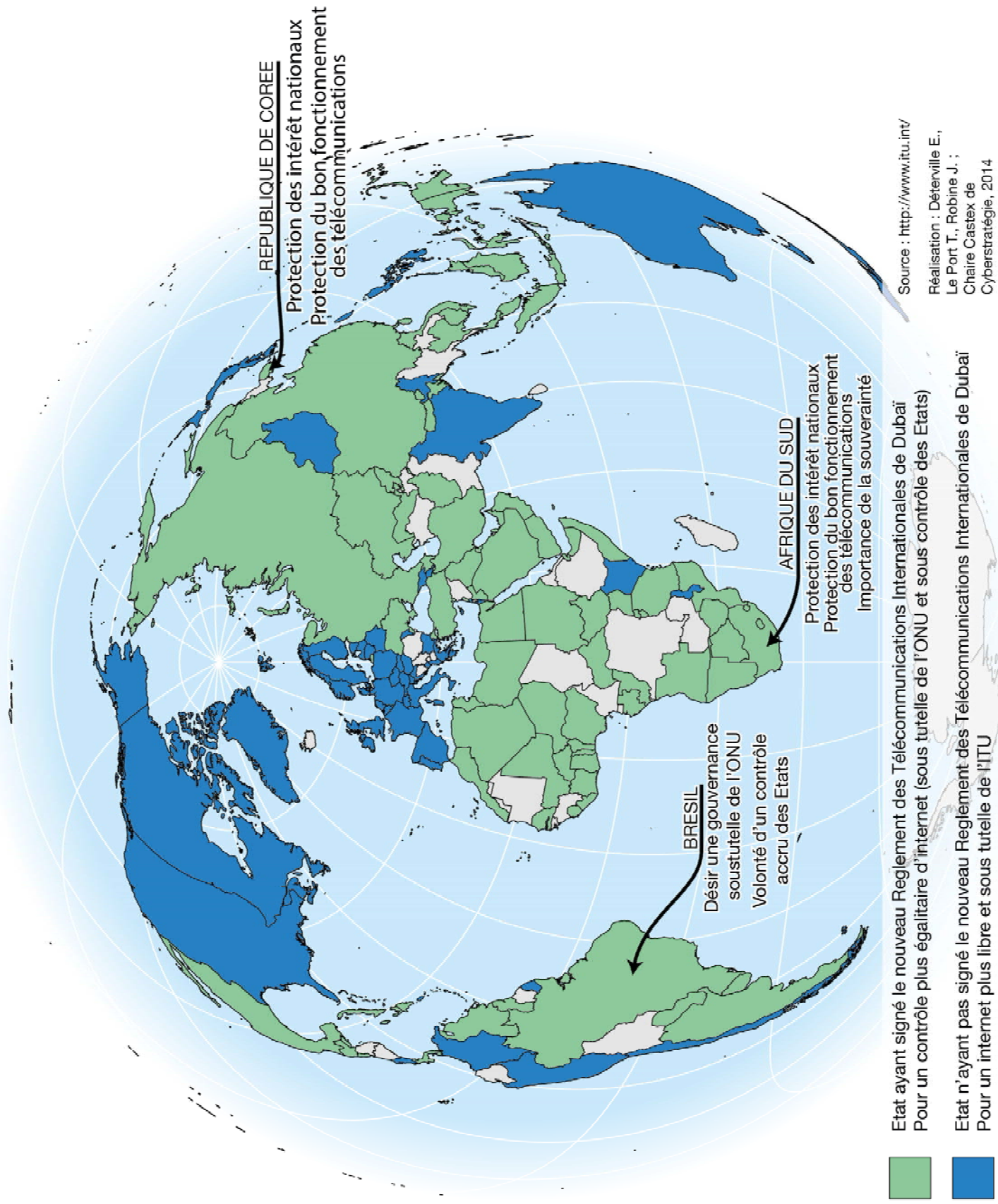
comme argument par les Etats-Unis, les Etats européens mais également par des acteurs du monde économique dont Google³¹ et la Fondation Mozilla³².

A l'approche du sommet qui se tenait à Dubaï, de nombreuses prises de positions ont été égrenées dans la presse en réaction à des fuites d'informations concernant les négociations en amont du sommet. Le contenu de ces fuites, dont un document préparatoire de la révision de l'ITR, a été perçu comme une volonté des Etats autoritaires, notamment la Russie, de vouloir « restreindre » l'accès à l'Internet sur la base de menaces à l'encontre de la « *souveraineté nationale, la sécurité nationale ou de l'intégrité territoriale* » des Etats. La formulation laissait craindre aux Etats-Unis, aux Etats européens et au secteur privé que sous couvert de sécurité nationale, des Etats autoritaires pourraient exercer un contrôle politique sur le réseau. Aussi les prises de positions précédant le sommet pointaient-elles les conséquences d'une telle mesure sur le caractère global du réseau et les risques de fragmentation technique (gestion des noms de domaine) et politique (censure) de l'Internet. Mais les Etats-Unis avaient entamé un lobbying très important en faveur du statu quo bien avant le sommet. Il n'était alors même pas question pour la première puissance mondiale de transférer la moindre prérogative en matière de gouvernance. Depuis, le contexte et les positions américaines ont évolué notamment avec l'annonce du transfert de la gestion des fonctions IANA, comme nous le verrons plus tard.

³¹ La société américaine s'investit dans les débats notamment par le lancement de l'initiative baptisée « Take Action » militant pour un « Internet libre et ouvert ». Source : <http://www.zdnet.com/google-promotes-take-action-campaign-for-free-open-web-7000007686/>

³² Source Blog de la Fondation Mozilla <https://blog.mozilla.org/blog/2012/12/02/why-is-itu-governance-of-the-internet-a-bad-idea/>

7. - Résultats du vote de Dubaï en décembre 2012



La carte ci-dessus montre que, bien au delà de rassembler les seuls Etats autoritaires, le vote en faveur de la révision de l'ITR a également mobilisé plusieurs pays émergents comme le Brésil ou l'Afrique du Sud. Ces Etats, comme la Corée du Sud, ont davantage manifesté lors de ce vote des inquiétudes en termes de sécurité nationale qu'une réelle volonté de contrôle politique. Notons cependant que l'Inde se distingue des autres membres des BRICS en votant contre la révision de l'ITR. Dans leur article « *Tipping the Scale : An Analysis of Global Swing States in the Internet Governance Debate* », Tim Maurer et Robert Morgus mettent en évidence, à partir des votes du WCIT, trente Etats qualifiés de « swing states » dans le débat sur la gouvernance de l'Internet³³. Les auteurs jugent que les positions de ces Etats en matière de gouvernance sont susceptibles de varier dans le futur soit parce qu'elles ne sont pas claires au moment du vote, soit parce que ce vote a constitué une modification importante dans leur posture habituelle et que leur nouvelle orientation doit être confirmée, soit à cause du rôle croissant que joue l'Internet dans ces Etats. L'ensemble de ces Etats est amené à prendre de plus en plus de place dans le débat sur la gouvernance. Le Brésil et l'Inde se sont particulièrement illustrés lors du WCIT mais leurs votes ont démontré qu'il n'y a pas de stratégie commune au sein de ce groupe d'Etats émergents.

A l'occasion du sommet Net Mondial de 2014, cette dichotomie est apparue nettement moins marquée car les enjeux de sécurité nationale et de surveillance de l'Internet étaient particulièrement forts notamment suite aux révélations d'E. Snowden. En outre, les Etats-Unis ont su désamorcer le conflit sur les modèles de gouvernance en annonçant à un mois du sommet le retrait du Département du Commerce de la supervision des fonctions IANA, ce que nous évoquerons plus loin. De nombreux Etats ont exprimé une double position, souhaitant conserver un Internet libre et ouvert et valorisant les principes de la gouvernance multi-acteurs tout en émettant la volonté de sécuriser davantage leur réseau national. Le *think tank* français Renaissance numérique résume en ces termes cette dualité : « *plusieurs Etats oscillent aujourd'hui entre l'alternative du statu quo ou du contrôle national du réseau. [...] Des pays qui appartiendraient à un bloc ou à l'autre se démarquent par leur position - à l'image de l'Allemagne qui prône un Internet nationalisé ou encore de la Russie qui permet l'organisation à Moscou d'un Forum de la Gouvernance Internet national depuis cinq ans, un sommet multi-acteur national qui permet l'expression de la société civile* »³⁴.

³³ Maurer T. et Morgus R., « Tipping the Scale : An Analysis of Global Swing States in the Internet Governance Debate », Internet Governance Papers, Paper No.7 – Mai 2014, Center for International Governance Innovation

³⁴ Source : <http://www.renaissancenumerique.org/publications/rn/638-netmundial-vers-une-gouvernance-post-snowden-de-linternet->

Malgré ces divergences, la déclaration adoptée à l'issue de la conférence NetMundial est désormais reconnue et considérée par l'ensemble des acteurs comme la base de la gouvernance de l'Internet. Elle énumère les principes de gouvernance suivant :

- Respect des Droits de l'Homme et des valeurs partagées;
- Protection des intermédiaires;
- Respect, protection et promotion de la culture et diversité linguistique;
- Un espace unifié et non fragmenté;
- La sécurité, stabilité et résilience de l'Internet;
- Une architecture ouverte et distribuée;
- Favoriser un environnement pour une innovation et créativité durable;
- Les principes du processus de la gouvernance de l'Internet (dont le fonctionnement multi-acteurs, la transparence, un processus ouvert, participatif et motivé par le consensus);
- Des standards ouverts.

Ces éléments relèvent en fait davantage de la réaffirmation d'un consensus existant depuis le premier SMSI de 2003 mais ils permettent de réaffirmer la volonté de maintenir un Internet libre et ouvert dans un contexte où les Etats sont tentés par un repli national. Ils répondent également à la volonté de répondre aux interrogations des pays émergents et de les inciter à s'engager sur la voie du modèle multi-acteur.

La déclaration reprend des principes proches de ceux établis dans la Déclaration de Genève issue de la première phase du SMSI de 2003. Le SMSI a été organisé en deux phases sous le haut patronage du Secrétaire Général des Nations Unies. La première phase s'est tenue à Genève en 2003 à l'issue de laquelle une déclaration de principes et un plan d'action ont été adoptés. L'objectif de cette première phase était de « *formuler de façon parfaitement claire une volonté politique et prendre des mesures concrètes pour poser les bases d'une société de l'information accessible à tous, tout en tenant pleinement compte des différents intérêts en jeu* »³⁵ alors que la seconde se focalisait davantage sur les questions de gouvernance de l'Internet. Plusieurs éléments de la déclaration de Genève de 2003 sont repris dans la déclaration de NetMundial comme le respect de la diversité linguistique, l'engagement de toutes les parties prenantes ou encore le respect des Droits de l'Homme et des valeurs partagées et même la sécurité. En effet, ces sujets ne sont ni nouveaux ni propres au contexte

³⁵ Source : <http://www.itu.int/wsis/basic/about-fr.html>

de l'après Snowden. D'ailleurs de nombreux commentateurs ont jugé décevante³⁶ la déclaration finale notamment en raison du retrait de la mention de neutralité du Net qui figurait pourtant sur les versions préliminaires et dont nous discuterons plus loin³⁷. Cette suppression de dernière minute de la déclaration finale a sans doute constitué l'un des points majeurs des discussions post-NetMundial. Plusieurs acteurs de la société civile (dont la Quadrature du net³⁸) y ont d'ailleurs vu l'action des lobbies. A l'inverse, les questions relatives à la propriété intellectuelle ont été ajoutées à la dernière minute sous la pression des lobbies de l'industrie du divertissement³⁹.

Les questions relatives surveillance, à l'origine de l'organisation du sommet et en toile de fond des débats, ont également été éludées dans la déclaration finale, réduites à une simple incitation à davantage de coopération afin que « *la collecte et le traitement des données personnelles par les Etats et les acteurs non étatiques [soient] conduits en respect du droit international et des droits de l'Homme* »⁴⁰. Peu à peu, les débats sur les modèles de gouvernance se sont trouvés insérés dans les enjeux plus larges de la reprise en main des Etats sur les questions du cyberspace, ce que l'on retrouve à la fois à propos des enjeux posés par le modèle intergouvernemental de la gouvernance mais aussi des inquiétudes des Etats sur les questions de sécurité.

2.1.2 De la surveillance à la gouvernance : la montée en puissance des discours sur la souveraineté numérique

Le sommet NetMundial a été convoqué par la présidente du Brésil Dilma Rousseff à la suite des révélations d'Edward Snowden, en signe d'indignation à l'égard de la surveillance dont elle a fait l'objet —ainsi que son pays— par la NSA. Lors d'une allocution devant la 68^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, elle déclarait : « *les technologies de l'information et de la communication ne peuvent pas constituer un nouveau champ de bataille entre les Etats. Il est temps de créer les conditions pour s'assurer que le cyberspace ne soit pas utilisé comme une arme de guerre, à travers l'espionnage, le sabotage, et les attaques contre les systèmes et infrastructures d'autres Etats. (...) Pour cette raison, le Brésil fera des propositions pour la définition d'un cadre civil multilatéral de gouvernance et*

³⁶ Source : http://www.letemps.ch/Page/Uuid/c97c0b60-ccb0-11e3-b7ae-c01c189ae046/D%C3%A9claration_molle_%C3%A0_Net_Mundial

³⁷ Source : <http://www.usine-digitale.fr/article/le-netmundial-debouche-sur-une-declaration-finale-sans-mention-de-la-neutralite-du-net.N258116>

³⁸ La Quadrature du Net est une association française militant en faveur d'un internet libre et ouvert.

³⁹ Source : <http://www.wired.co.uk/news/archive/2014-04/28/internet-diplomacy-netmundial>

⁴⁰ NETmundial Multistakeholder Statement, 2014

l'utilisation de l'Internet et pour assurer la protection des données qui voyagent à travers le web »⁴¹. La volonté de la présidente brésilienne de lier le débat sur la surveillance aux questions de gouvernance a politisé le débat et illustré la reprise en main des Etats sur les enjeux de gouvernance.

La question de la surveillance a ainsi dominé les débats. Elle interroge le rôle des Etats dans le processus de gouvernance de l'Internet, notamment sur deux points :

- La prédominance des Etats-Unis dans le processus de gouvernance et notamment leur lien de facto avec l'ICANN, instance qui assure les fonctions d'adressage et de nommage c'est-à-dire la répartition des adresses IP et les gestions des noms de domaine de premier niveau⁴² ;
- Les enjeux du modèle multi-acteurs relatifs à l'évolution de l'Internet, mais surtout la pertinence de ce modèle alors que les Etats affichent une volonté de plus en plus marquée de participer au processus de gouvernance dans le but de « retrouver leur souveraineté numérique ».

2.1.2.1 Les Etats-Unis et l'ICANN : une transition amorcée

Le discours de Dilma Rousseff à la tribune de l'ONU établit ainsi un lien discursif entre surveillance massive de la NSA et le rôle prédominant des Etats-Unis dans la gouvernance de l'Internet, et plus spécifiquement au sein de l'ICANN. Pourtant, aucun des programmes de surveillance de la NSA n'a eu recours aux liens privilégiés entre l'ICANN et la *National Telecommunications and Information Administration* (NTIA)⁴³, agence du Département du Commerce. C'est, en effet, par un contrat entre les deux entités que le Département du Commerce délègue à l'ICANN le soin d'assurer la gestion de ce que l'on appelle, les « fonctions IANA » pour *Internet Assigned Numbers Authority*. Ces fonctions consistent en la gestion de plusieurs ressources dont la zone racine du DNS, l'annuaire de l'Internet, le découpage et l'attribution des adresses IP aux registres régionaux.

Ces rivalités et les interrogations sur le rôle des Etats-Unis dans la gouvernance de l'Internet couvaient depuis plusieurs années. Les révélations de Snowden ont servi de prétexte pour former une dynamique autour de revendications déjà anciennes. En effet, la question du

⁴¹ Extrait de l'allocution de la Présidente de la République du Brésil devant la 68^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 24 septembre 2013 à New York.

⁴² Nom de domaine de premier niveau (ou TLD pour generic Top Level Domain) : il s'agit des extensions de noms de domaine de type .com, .net ou encore .org.

⁴³ Bernard Benhamou, « Quelle gouvernance mondiale de l'Internet après l'affaire Snowden ? », *Revue de l'ENA*, avril 2014

rôle des Etats-Unis est une vieille controverse au sein des instances de gouvernance mais elle n'avaient, jusque là, pas su dépasser un faux débat entre les deux modèles de gouvernance présentés comme fondamentalement opposés.

Le glissement du débat de la surveillance à la question du rôle des Etats-Unis dans l'ICANN est de prime abord embarrassant pour la première puissance du monde. Mais il a aussi permis aux Etats-Unis de détourner l'attention de ses programmes de surveillance bien plus compromettants en se focalisant sur la gouvernance et l'ICANN. Ce faisant, il permet de désamorcer un conflit ancien et sur lequel les Etats-Unis étaient prêts à faire un geste d'ouverture. En mars 2014, soit un mois avant le sommet NetMundial, les Etats-Unis annoncent le retrait de la NTIA de la supervision des fonctions IANA et chargent l'ICANN d'organiser un processus de transition qui prenne en compte l'ensemble des parties prenantes⁴⁴. La NTIA fixe cependant dans un communiqué l'ensemble des conditions sous lesquelles elle acceptera la transition des fonctions IANA vers « la communauté multipartite mondiale »⁴⁵. Pour la NTIA, le processus de transition doit se faire en respectant le modèle multi-acteur, en garantissant la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS et un Internet ouvert. En octobre 2013, les instances techniques de la gestion de l'Internet annonçaient elles-mêmes dans une déclaration nommée « Déclaration de Montevideo » vouloir accélérer « *la mondialisation des fonctions de l'IANA et de l'ICANN vers un environnement dans lequel toutes les parties prenantes, y compris tous les gouvernements, participent sur un pied d'égalité* »⁴⁶. En réalité, cette transition était en discussion depuis plusieurs années mais le timing de la déclaration n'est sans doute pas étranger à la pression engagée par l'émulation qui entourait le sommet NetMundial alors en préparation et permet finalement de détourner l'attention des capacités de surveillance de la NSA.

Cependant la transition de cette supervision ne fait pas l'unanimité à travers le monde⁴⁷. Certains parlementaires américains ne semblent pas prompts à laisser à d'autres la supervision des fonctions IANA et se sont déclarés opposés à cette transition notamment via une proposition de loi qui vise à bloquer le processus : le Dotcom Act⁴⁸. Selon eux, le modèle multi-acteurs de la structure envisagée pour accueillir la supervision de la fonction IANA

⁴⁴ Source : <http://www.ntia.doc.gov/press-release/2014/ntia-announces-intent-transition-key-internet-domain-name-functions>

⁴⁵ *Ibid*

⁴⁶ Source : <https://www.icann.org/news/announcement-2013-10-07-fr>

⁴⁷ Elle a même été saluée par le ministre des Télécommunications chinois lors du sommet ICANN50 à Londres

⁴⁸ Source : <http://www.washingtonpost.com/blogs/the-switch/wp/2014/04/03/what-house-lawmakers-still-dont-get-about-control-of-the-internet/> (consulté le 18 aout 2014)

permettrait à des pays comme la Chine et la Russie de censurer directement les noms de domaine. Mais leur proposition n'a que peu de chance d'aboutir.

2.1.2.2 *Modèle multi-acteur et souveraineté numérique des Etats : deux aspirations contradictoires ?*

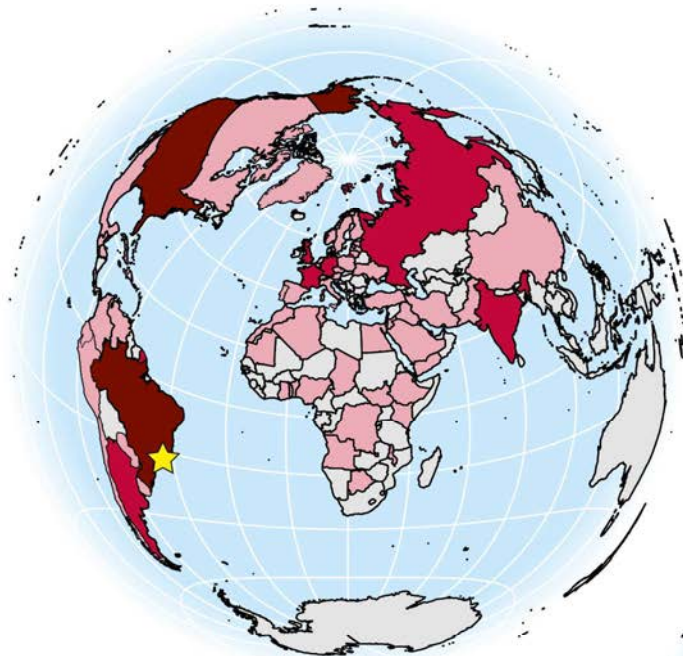
Le sommet NetMundial, basé sur le modèle multi-acteur, a réuni près de 1000 personnes. Le lien entre surveillance et gouvernance a été formulé à de nombreuses reprises et les critiques à l'encontre de la suprématie des Etats-Unis sur la gouvernance se sont muées en une volonté affichée par les organisateurs de proposer des principes de gouvernance plus équitables, notamment en termes de participation des Etats. Dilma Rousseff déclarait lors de l'ouverture du sommet : « *La gouvernance de l'Internet devrait être multisectoriel, multilatérale, démocratique et transparente par nature (...). Je dirais que j'attache particulièrement une grande importance à la perspective multilatérale, selon laquelle la participation des gouvernements devraient se faire sur des bases équitables de façon à ce qu'aucun pays n'ait plus de poids que les autres (...). Je parle d'égalité entre les Etats* »⁴⁹.

Mais le sommet était-il en lui même équitable à cet égard ? L'ensemble cartographique ci-dessous montre les limites de l'application du principe d'équité et d'égalité entre les différents acteurs. De nombreuses nationalités étaient représentées, mais les Brésiliens et Américains représentaient respectivement plus de 10% des participants (25% pour le Brésil). Les Etats de l'Union européenne constituaient le deuxième groupe le plus important en termes de nationalité derrière le pays organisateur, pouvant ainsi porter une voix forte à condition de se mettre d'accord en interne. Notons à ce titre que la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne constituaient la majeure partie de la délégation européenne si on peut la qualifier ainsi, dans la mesure où la concertation entre les délégations des nations européennes n'était pas flagrante. L'ensemble cartographique fait en revanche ressortir le caractère multipartite du sommet, avec une représentation non seulement des gouvernements mais aussi de la société civile, du secteur privé et de la communauté technique.

⁴⁹ *Ibid.*

8. - NetMundial, vers une gouvernance multipartite et mondialisée de l'Internet ?

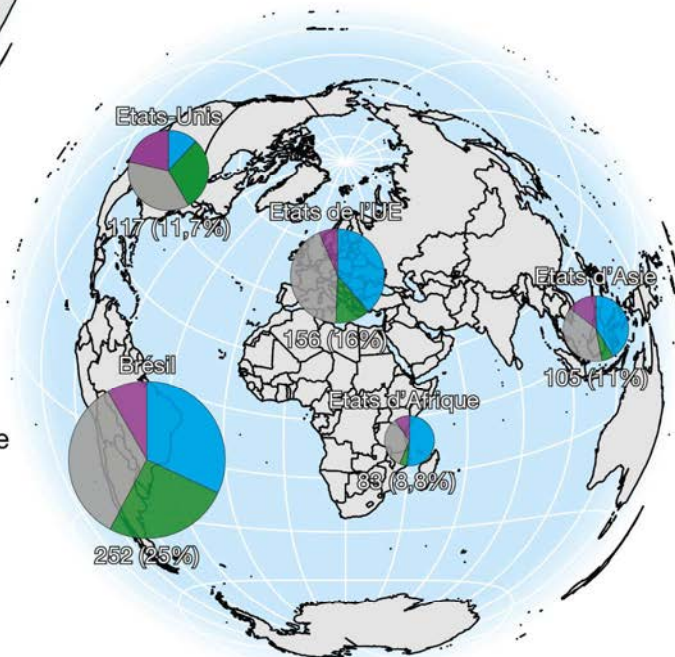
Une participation mondiale, mais inégalement répartie



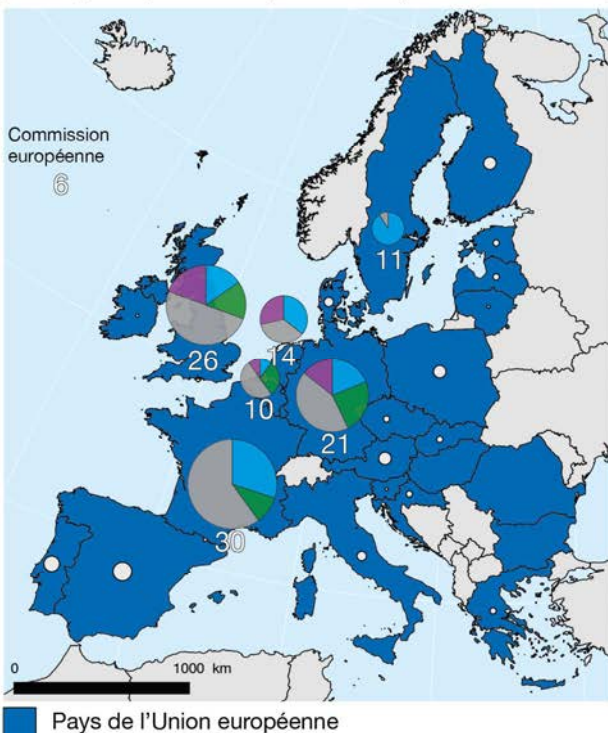
Part des participants d'un Etat sur l'ensemble des participants à NetMundial



Une répartition sectorielle également inégale



La France premier pays européen en nombre de participants, n'a envoyé aucun spécialiste technique



Tous les participants au NetMundial ont eux-mêmes choisi la catégorie dans laquelle ils se sont inscrits



Réalisation : Détéville E., Le Port T., Robine J.
Chaire Castex de cyberstratégie, 2014

Source : www.netmundial.br

2.1.3 L'arbre de l'ICANN qui cache la forêt des instances de gouvernance

La focalisation sur l'ICANN comme quasi unique instance de gouvernance⁵⁰ a tendance à masquer d'autres enjeux de gouvernance. En effet, les années 2000 ont vu la multiplication de réunions et de sommets internationaux consacrés à la gouvernance de l'Internet organisés notamment par l'UIT. Cette multiplication et juxtaposition ajoutent un peu plus de confusion au fonctionnement déjà peu intuitif de l'ICANN et des diverses instances de gouvernance de l'Internet (SMSI, Internet Governance Forum)⁵¹.

Le schéma ci-dessous montre les différents sommets et réunions relatifs à la gouvernance de l'Internet ainsi que leurs liens et interactions. Tant pour les novices que pour les experts, les rôles et les relations entre les différentes instances de gouvernance sont loin d'être faciles à appréhender et à comprendre.

L'ICANN est l'instance de gouvernance la plus médiatique, notamment en raison de la focalisation autour du rôle du gouvernement américain de l'instance de gouvernance. Elle n'a pourtant qu'un rôle limité aux fonctions d'adressage et de nommage, même si la gestion du fichier racine possède une haute teneur de pouvoir symbolique, alors que l'Internet Engineering Task Force (IETF) est l'organisme qui élabore les standards les plus importants de l'Internet depuis sa conception. L'IETF est chargée de traduire en standards les évolutions architecturales décidées au niveau de l'*Internet Architecture Board* (IAB). L'élaboration des standards est fondamentale dans la dynamique d'harmonisation de l'Internet qu'ils ont permis. C'est grâce à ces standards adoptés par tous, que l'Internet est toujours un réseau global et interopérable. Cet organisme exerce donc une influence importante dans la conception même du réseau, car malgré les apparences, il ne s'agit pas uniquement de traiter des questions techniques. L'influence de ces standards sur l'évolution et le développement de l'Internet montre combien les décisions techniques sont également des décisions politiques.

L'IETF fonctionne selon le principe du « rough consensus » : en matière de choix des standards, le principe majeur est celui du pragmatisme, selon l'adage, « un bon standard est un standard qui fonctionne ». La participation est ouverte à toute personne souhaitant y participer si elle accepte les règles de fonctionnement de l'organisme : *« Il n'y a pas d'adhésion formelle, ni de frais d'adhésion, et rien à signer. En participant, vous acceptez automatiquement les règles de l'IETF, y compris les règles en matière de propriété*

⁵⁰ Par exemple le rapport d'information du Sénat de Juillet 2014 sur la gouvernance de l'Internet évoque l'ICANN et ses enjeux sur plus de 20 pages.

⁵¹ Depuis 2006, l'IGF « sert de laboratoire, d'espace neutre, où tous les acteurs peuvent traiter d'une question ». Source : Fact Sheet de l'IGF. Source : Internet Governance Forum

intellectuelle »⁵². La relative discrétion de l'IETF par rapport à l'ICANN s'explique par sa dimension très technique qui constitue à la fois une barrière en termes d'accessibilité pour les novices mais également en termes de compréhension globale des enjeux de gouvernance de l'Internet.

Comme à l'ICANN, le rôle des Américains à l'IETF est critiqué. A cause de son influence sur le développement du réseau, l'instance est perçue par les spécialistes comme un instrument des Etats-Unis au service de leurs intérêts politiques et économiques. En effet, selon les statistiques fournies par l'IETF, les Etats-Unis sont largement en tête des Etats ayant le plus contribué à l'élaboration des documents spécifiant les aspects techniques de l'Internet, les *Request For Comment*⁵³ (RFC). Cet argument doit cependant être relativisé au regard de l'histoire de l'Internet, du fonctionnement de l'IETF, mais aussi du contenu des RFC d'autant qu'elles ne sont pas toutes des standards.

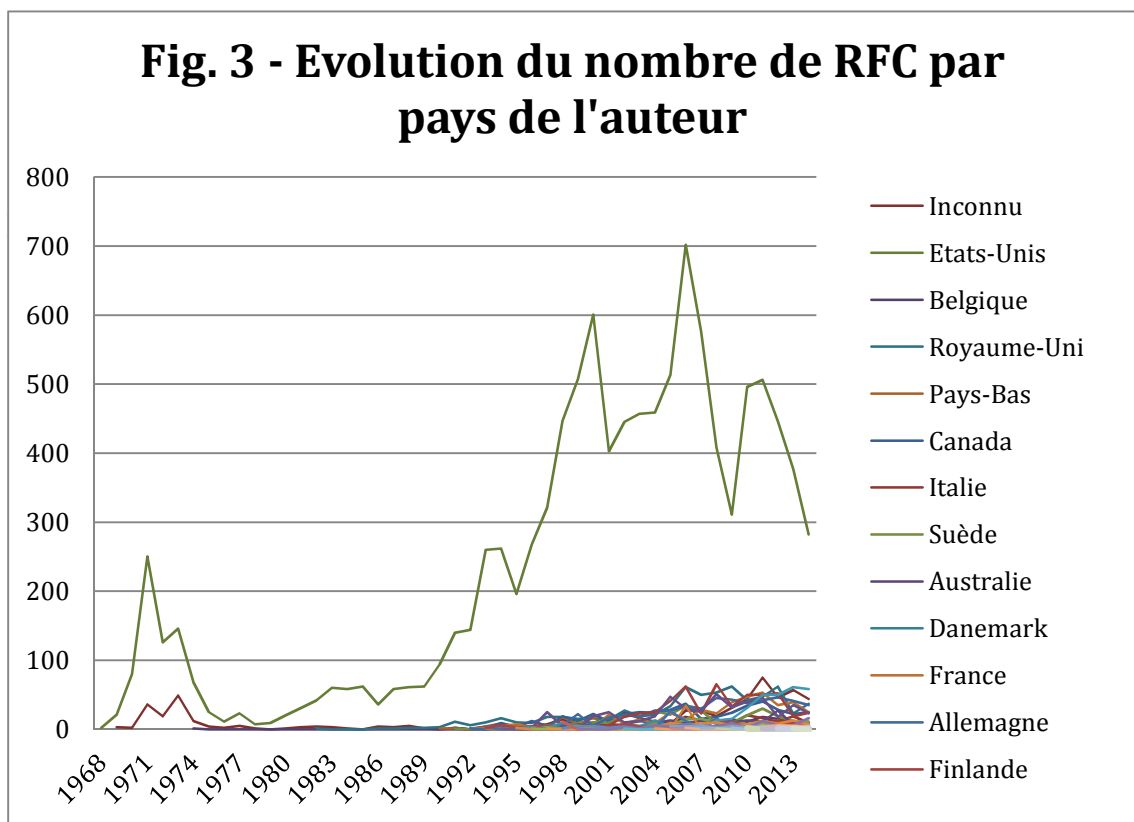
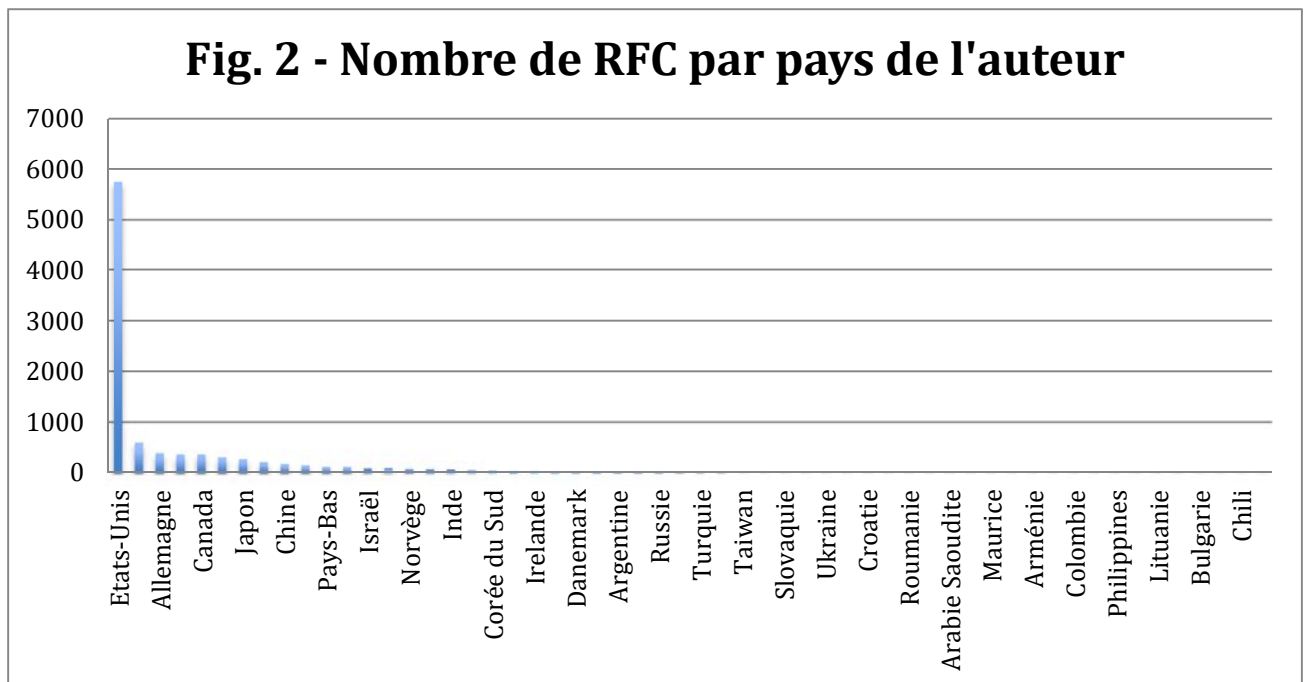
Selon les statistiques de l'IETF, les Etats (de par la nationalité des chercheurs proposant les RFC) ont assez diversement participé à l'élaboration de ces standards depuis que l'organisme existe. Les graphiques ci-dessous montrent qu'une très large majorité des auteurs ayant participé aux RFC adoptées sont américains⁵⁴. Historiquement, cette suprématie américaine s'explique car c'est aux Etats-Unis que le réseau a été créé et s'est d'abord développé, mais l'explosion de l'Internet dans le monde dans les années 2000, la part croissante d'internautes non américains et la volonté de participation à la gouvernance de plus en plus affirmée d'autres Etats auraient dû remettre en cause cette suprématie. Or le graphique sur l'évolution du nombre de RFC par pays de l'auteur montre que ce n'est que partiellement le cas. En effet, une relative inertie demeure de par le mode de fonctionnement de l'IETF. En effet, les participants les plus influents sont généralement ceux insérés depuis longtemps dans la structure jouissant ainsi de la reconnaissance de leurs pairs, c'est-à-dire principalement des Américains. Cet effet limite de fait l'insertion de nouveaux entrants. Certes, on observe une participation croissante d'autres Etats que les Etats-Unis aux RFC ainsi qu'une forte diminution —en proportion seulement— de la participation des Américains mais ces derniers

⁵² Source : Site internet de l'IETF <https://www.ietf.org/newcomers.html>

⁵³ Demande de commentaire

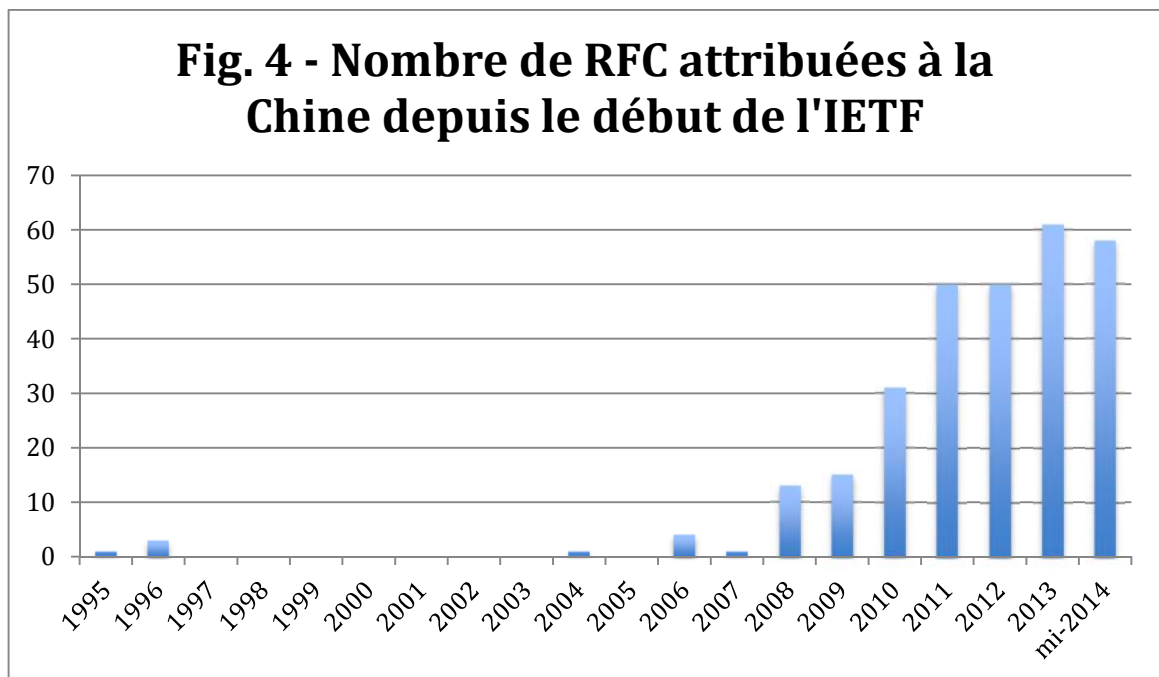
⁵⁴ Notons toutefois qu'il n'est pas possible d'avoir une visibilité sur le nombre de participants aux processus et aux contributions. Il faut donc relativiser cet état de fait car les données ne donnent pas à voir la réalité de la participation de chaque Etat.

représentent toujours près de 50% des auteurs des RFC. En deuxième et troisième place, la Chine et le Royaume-Uni n'atteignent pas les 10%⁵⁵.



⁵⁵ Source : Site de l'IETF consulté le 22 août 2014 <http://www.arkko.com/tools/docstats.html>

La progression la plus significative est certainement celle de la Chine. Jusqu'en 2008, elle n'avait que peu participé. Or elle représente aujourd'hui la cinquième nation en termes de contribution. Cette progression est principalement le fruit d'une participation croissante des entreprises informatiques chinoises, Huawei et ZTE. Sur les 288 occurrences de RFC auxquels des auteurs chinois ont participé, 171 d'entre eux sont issus de chez Huawei, qui figure ainsi à la deuxième place des entreprises ayant le plus participé à la constitution de RFC depuis les cinq dernières années (derrière Cisco). Notons également qu'en 2010, un employé américain de chez Huawei est entré à l'IAB⁵⁶.



Alors que les Etats-Unis demeurent les principaux contributeurs aux RFC, d'autres Etats comme la Chine commencent à monter en puissance. Et cette tendance semble s'accroître. Cependant il reste difficile de savoir si le fait que des Américains contribuent majoritairement à l'élaboration des RFC constitue en soit la preuve qu'ils servent des intérêts américains. Les dernières RFC adoptées en matière de renforcement des normes de chiffrement visent au contraire à prévenir la surveillance des Etats et notamment celle des Etats-Unis.

Les enjeux en matière de gouvernance de l'Internet relatifs à sa fragmentation sont notamment le résultat d'une tendance majeure : la volonté des Etats de reprendre la main sur un objet qui semble défier leur pouvoir. Mais les Etats ne sont pas les seuls acteurs à vouloir assurer une forme de pouvoir sur le réseau. C'est le cas des grands opérateurs qui souhaitent

⁵⁶ Source : http://pr.huawei.com/en/news/hw-071873-ad-iab-ietf.htm#.U_s4IUhrRKp

favoriser leurs contenus sur le réseau en poussant pour des politiques allant à l'encontre du principe de neutralité du Net. Ces lobbies suscitent de nombreux débats et pourraient engendrer une fragmentation des contenus sur le réseau.

2.1.4 La remise en cause de la neutralité du net : vers des politiques nationales ?

Les débats de plus en plus nombreux à propos du principe de neutralité du Net, poussent certains experts à avancer l'idée de voir se développer un Internet à deux vitesses, mais en termes de fragmentation le risque est surtout de voir une multiplication des législations en fonction des pays qui modifierait les conditions d'accès aux contenus.

Garantissant le principe de l'égalité du traitement de l'information sans discrimination d'origine, de destination, de contenu ou encore de volume dans son transport, le principe de neutralité est historiquement lié à la conception même de l'Internet. Il ferait même partie des « lois » de l'Internet selon Tim Berners Lee, l'inventeur du web⁵⁷. S'il n'est (pour l'instant) pas question de discriminer l'information par son origine ou sa destination ni même par son contenu, les enjeux sont tout autres concernant le volume des données. A mesure que croissent le nombre des utilisateurs, des applications et de besoins en bande passante, et alors que les efforts d'investissement dans l'infrastructure peinent à répondre à ces besoins, de nombreuses voix s'élèvent pour remettre en cause le principe de neutralité. La dernière en date et non des moindres étant celle du gendarme des télécoms américain, la *Federal Communications Commission*⁵⁸ (FCC), comme nous le verrons plus loin.

Traditionnellement, ce débat oppose d'un côté, les fournisseurs d'accès Internet (FAI) et les équipementiers en charge de l'infrastructure et, de l'autre, les fournisseurs de contenus à l'origine d'un trafic croissant. L'objectif pour les FAI et équipementiers est de partager avec les fournisseurs de contenus les frais relatifs à une infrastructure pouvant supporter la demande de débit. En effet, les FAI et équipementiers supportent aujourd'hui seuls les coûts de l'entretien et du développement d'une infrastructure garantissant aux internautes une connexion de plus en plus performante. Ces derniers souhaiteraient partager les coûts de l'infrastructure avec les fournisseurs de contenus dont les marges et plus values sont supérieures aux leurs. Il s'agirait principalement d'appliquer différents tarifs en fonction des besoins en bande passante des applications et des contenus. Un service de vidéo à la demande

⁵⁷ Tim Berners Lee cité par J.F.Hill, *Internet Fragmentation – Highlighting the Major Technical, Governance and Diplomatic Challenges for U.S. Policy Makers*, John F. Kennedy School of Government, Harvard University, spring 2012

⁵⁸ Voir le vote du 15 mai 2014

comme Netflix qui doit assurer un bon débit à ses clients nécessite d'importants besoins en bande passante et fait alors peser sur l'opérateur une demande croissante de ses clients pour améliorer et développer ses réseaux. L'opérateur fait à son tour peser sur l'équipementier une demande en termes de fabrication, de recherche et développement d'infrastructures, et principalement des câbles, supportant des débits de plus en plus importants. Or cette demande n'est pas prête de ralentir, avec l'explosion de l'Internet mobile dans le monde et l'avènement de l'Internet des objets.

Les défenseurs de la neutralité du Net font cependant valoir que c'est justement ce principe qui a permis l'émergence de ce type de fournisseurs de contenus, aujourd'hui appelés « géants du web », qui sont à l'origine d'une économie florissante et, au-delà, d'une démocratisation d'usages et de pratiques en ligne qui ont fait le succès du web et de son évolution le web 2.0. Sans ce principe de neutralité, le troisième site le plus consulté au monde⁵⁹, Youtube, n'aurait sûrement pas rencontré le succès qu'on lui connaît aujourd'hui.

Selon certains experts, la remise en cause de ce principe, dont nous avons déjà observé quelques précédents (Orange avec Megaupload en 2011⁶⁰), aurait pour conséquence directe la création d'un Internet à deux vitesses, à savoir un Internet compartimenté qui pourrait entraver le développement de certains services profitables à tous mais qui, faute de pouvoir payer une contribution élevée aux fournisseurs d'accès, verraient leur potentiel de croissance largement freiné. Au delà de la question de la contribution financière, cette remise en cause peut également intervenir dans le but d'une politique de favoritisme de certains contenus et de protectionnisme économique et/ou culturel. Actuellement en Europe, le débat se focalise autour de l'arrivée de Netflix dans plusieurs pays européens au cours de l'année 2014. Le service de vidéo à la demande (VOD) prévoit en effet de lancer son offre dans six nouveaux pays : l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, la France, la Belgique et le Luxembourg⁶¹. En France, le débat va même plus loin puisque certains acteurs locaux comme Canal+ ou la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD), souhaitent voir remis en cause la neutralité dans le but de favoriser l'exception culturelle française⁶²; le tout dans le contexte de négociations entre le gouvernement français et l'américain Netflix concernant son arrivée sur

⁵⁹ Source : Alexa (le 16 septembre 2014)

⁶⁰ En France, Orange avait notamment limité un temps le débit du site Megaupload qui était alors le principal site de téléchargement. Source : <http://www.numerama.com/magazine/17832-megaupload-renouvelle-ses-accusations-contre-orange.html> (consulté le 8 août 2014)

⁶¹ Communiqué de presse de Netflix du 20 mai 2014. Source : <https://pr.netflix.com/WebClient/getNewsSummary.do?newsId=1251>

⁶² Source : <http://www.numerama.com/magazine/29769-canal-pret-a-combattre-la-neutralite-du-net-contre-netflix-ou-youtube.html>

le marché français⁶³. En 2013, l'ancien patron de Canal+, Pierre Lescure, désigné pour une mission sur l'avenir de l'exception culturelle française dans le contexte du numérique, avait d'ailleurs envisagé dans son rapport que les services de VOD « *les plus vertueux* » (bénéficient) *d'une priorité dans la gestion des débits* » tout en précisant que celle-ci s'effectuerait « *sous le contrôle de l'ARCEP⁶⁴ et dans le respect des règles qui seront adoptées concernant la neutralité du Net* »⁶⁵. Même si l'un des auteurs du rapport avait qualifié cette formulation de « *malheureuse* »⁶⁶, il semble que l'idée de favoriser, par des débits préférentiels, les services de VOD respectant la législation française en matière d'exception culturelle ne soit pas tombée dans l'oubli.

Dans une audition de juin 2014 devant la Commission des Affaires Européennes de l'Assemblée Nationale, le président du CSA reprenait à son tour ce projet : « *Il faut aller plus loin, non pas sans doute dans le cadre contraignant qui est le nôtre au niveau européen dans un mécanisme rigide, mais dans un mécanisme d'autorégulation supervisée, accompagnée, qui se fonde sur la labellisation et sur le conventionnement* ». Il précise : « *Si nous voulons affirmer un principe de préférence, alors il nous faut défendre l'idée de services gérés, et d'une utilisation préférentielle d'une partie de la bande passante. Il y a un choix, fondamental à faire, et c'est au pouvoir public de l'indiquer, au niveau national et au niveau européen* »⁶⁷. Témoignant des profonds clivages qui existent sur la question, le Conseil National du Numérique (CNNum) estimait, à l'opposé de la position du président du CSA, que « *les plateformes jouent – au même titre que les réseaux – un rôle crucial pour atteindre les objectifs de la neutralité d'Internet* »⁶⁸.

A l'échelle européenne, certains acteurs s'inquiétaient d'une formulation ambiguë du Paquet Télécom concernant la neutralité du Net. Le Parlement européen a toutefois garanti le 3 avril 2014 qu'il n'était pas question de remettre en question ce principe et l'a même consolidé lors du vote en première lecture du Règlement sur le Marché Unique des

⁶³ Source : http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/03/22/comment-la-france-se-prepare-a-l-arrivee-de-netflix_4387677_3234.html

⁶⁴ ARCEP : Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

⁶⁵ Rapport Pierre Lescure, « Culture – Acte 2 », Mission « Acte II de l'exception culturelle », *Contribution aux politiques culturelles à l'ère numérique*, p.153

⁶⁶ Source : <http://www.numerama.com/magazine/28881-la-neutralite-du-net-sacrifiee-pour-saboter-netflix.html>

⁶⁷ Source : <http://www.nextinpact.com/news/88425-neutralite-csa-milite-pour-utilisation-preferentielle-bande-passante.htm>

⁶⁸ Communiqué de presse du CNNum du 13 juin 2014 Source : http://www.cnnumerique.fr/wp-content/uploads/2014/06/2014-06-12_CP_Remise_Plateformes.pdf

télécommunications⁶⁹. Cependant, la réunion du Conseil de l'UE des 5 et 6 juin 2014 précisait que « *les principes fondamentaux communs relatifs à la neutralité de l'Internet [devaient] encore faire l'objet d'un accord* » entre les Etats⁷⁰. Enfin, à l'échelle internationale, le sommet NetMundial a été l'illustration du débat régnant sur cette question de la neutralité du Net. Alors que le principe figurait dans les versions préliminaires du texte, toute mention a été supprimée de la déclaration finale à l'exception d'une note insérée en toute fin de document et des points à discuter à l'avenir laissant ainsi supposer d'après discussions lors du sommet⁷¹.

Aux Etats-Unis aussi ces questions se posent de façons de plus en plus marquées. En effet, la FCC, gendarme des télécoms américains, s'est prononcée en faveur de débits préférentiels pour les acteurs qui acceptent de payer. Cette décision de la FCC pourrait avoir deux types de conséquences possibles⁷² :

- Les FAI pourraient demander aux sites web les plus gourmands en bande passante de payer une contribution afin d'assurer un haut niveau de connexion à leurs services ;
- Les FAI pourraient également proposer aux internautes des abonnements séparés afin d'avoir un accès optimal à certains types de plateformes.

Les réactions suites à la décision de la FCC ont été très nombreuses, notamment chez les géants du web américains qui ont adressé une lettre ouverte à la FCC dans laquelle ils enjoignaient la FCC à « *garantir que l'Internet reste une plateforme ouverte pour la liberté d'expression et le commerce afin que l'Amérique conserve son avance dans le monde dans le domaine des marchés technologiques* »⁷³. On retrouve parmi les signataires Amazon, Dropbox, Facebook, Google ou encore Twitter. Mais les internautes américains se sont également mobilisés en faveur de la neutralité du net notamment après la diffusion d'une émission du présentateur vedette de la chaîne HBO John Oliver, *Last Week Tonight*, consacré à la décision de la FCC⁷⁴. Suite à la diffusion de l'émission, la FCC a étendu la période de commentaires sur son site web à plusieurs reprises. L'agence aurait reçu plus de trois millions

⁶⁹ Source : http://www.lemonde.fr/technologies/article/2014/04/03/la-neutralite-d-internet-en-jeu-au-parlement-europeen_4394836_651865.html

⁷⁰ Source : http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/trans/143189.pdf

⁷¹ NETmundial Multistakeholder Statement 24 avril 2014: <http://netmundial.br/wp-content/uploads/2014/04/NETmundial-Multistakeholder-Document.pdf>

⁷² Source : http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/05/19/neutralite-du-net-de-quoi-parle-t-on_4420338_4355770.html

⁷³ Source : <http://engine.is/wp-content/uploads/Company-Sign-On-Letter.pdf>

⁷⁴ Source : <https://www.youtube.com/watch?v=fpbOEoRrHyU>

de commentaires sur sa décision⁷⁵. Cette mobilisation est impressionnante quand on sait que les décisions précédentes de la Commission suscitaient au maximum quelques centaines de commentaires. Les lobbies américains sont nombreux mais aussi très puissants sur cette question. Ils témoignent d'une préoccupation majeure des géants du web qui cherchent à protéger leurs intérêts économiques, au delà de la simple défense citoyenne d'une certaine conception de l'Internet.

Si en Europe et aux Etats-Unis les débats sont particulièrement vifs, ils le sont beaucoup moins dans d'autres pays. Les pays émergents ne connaissent guère de tels débats et passent souvent outre ce principe de neutralité du Net. En Chine, plusieurs services ont depuis longtemps des accords avec les fournisseurs d'accès pour obtenir un traitement préférentiel de leurs contenus⁷⁶.

Les dynamiques de fragmentation ne sont ainsi pas le seul fait des Etats. Certes, en cherchant à reprendre la main sur le réseau les Etats optent pour des politiques qui mènent à une certaine fragmentation politique, juridique mais également technique. Mais les opérateurs qui cherchent à répartir une charge financière sur l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeurs et tendent ainsi à remettre en question le principe de neutralité du Net pouvant aussi induire à une fragmentation juridique, technique et des contenus. De même, les acteurs privés comme les géants du web sont aussi à l'origine de dynamiques de fragmentations juridiques notamment par le biais de leurs conditions générales d'utilisation (CGU). S'agit-il dès lors d'une dynamique d'ensemble ?

2.2 Une dynamique d'ensemble ?

La notion d'un mouvement d'ensemble de « balkanisation » est à relativiser car en fonction des couches et des enjeux, on observe des dynamiques différentes. Si le modèle en couches permet de concevoir simplement la réalité d'un cyberspace complexe et mouvant, il ne semble que partiellement adéquat pour appréhender les dynamiques de fragmentation. Rappelons que le cyberspace est souvent représenté en trois couches : la couche physique constituée des infrastructures, la couche logique et applicative et la couche sémantique comprenant l'ensemble des informations circulant dans le cyberspace. Ces différentes

⁷⁵ Source : <http://online.wsj.com/articles/fcc-gets-3-million-net-neutrality-comments-as-deadline-approaches-1410819160>

⁷⁶ Source : <http://www.chinatechnews.com/2011/10/31/15751-net-neutrality-rejected-in-china-as-tudou-com-inks-internet-video-deal>

couches ont été conçues pour assurer leurs fonctions de façon indépendante mais elles sont néanmoins dépendantes les unes des autres et interagissent entre elles constamment. Ainsi, les couches inférieures fournissent des services aux couches supérieures. Une dynamique de fragmentation sur la couche physique impactera donc nécessairement les couches logique et sémantique.

Certaines stratégies développées sur la couche physique qui n'ont pas vocation à fragmenter le réseau, peuvent néanmoins devenir l'outil d'une fragmentation sur les couches supérieures. A la suite des révélations Snowden, le Brésil a annoncé vouloir développer un câble qui ne serait pas centré sur les Etats-Unis, le « BRICS cable », réunissant le Brésil, l'Afrique du Sud, l'Inde, la Chine et la Russie. Le projet a été présenté par la presse comme la construction d'un réseau indépendant sur lequel la NSA n'aurait aucun pouvoir⁷⁷ mais le projet, qui était lancé bien avant les révélations d'E. Snowden, avait en fait comme objectif principal de relier directement les économies des pays participants au projet et n'a jamais été conçu comme un réseau déconnecté de l'Internet⁷⁸. Ce câble répond en fait davantage à une logique de désenclavement de ces pays et participe ainsi au développement du réseau, comme c'est également le cas pour le câble Trans Europe Asie (TEA) qui traverse le territoire russe dans la longueur⁷⁹. Ainsi la multiplication des câbles et le développement d'infrastructures nationales contribuent en effet à davantage de résilience pour le réseau. Selon Julia Powles de Cambridge University, la multiplication des câbles amène davantage à un rééquilibrage dans la couche physique qu'elle ne constitue un risque de « *balkanisation* »⁸⁰. Mais, si le développement de câbles comprenant des checkpoints installés pour des raisons de sécurité par les Etats ne constitue en rien un processus de fragmentation de la couche physique, il pourrait en revanche être un élément facilitant une fragmentation sur la couche cognitive en filtrant par exemple certains contenus.

Tim Berners Lee considère que les dynamiques de « balkanisation » s'opèrent davantage selon ce qu'il nomme les « lois de l'Internet ». Pour lui, la volonté du Brésil (depuis abandonnée) d'obliger la localisation des données sur le sol brésilien ou la

⁷⁷ Exemple dans Voice of Russia (http://voiceofrussia.com/2013_10_28/BRICS-countries-are-building-a-new-Internet-hidden-from-NSA-7157/) ou encore dans ITworl (<http://www.itworld.com/article/2705173/networking-hardware/bric-nations-plan-their-own--independent-internet-.html>)

⁷⁸ Source : <http://www.businesswire.com/news/home/20120416005804/en/Brics-Cable-Unveiled-Direct-Cohesive-Communications-Services#.VGB5pufmNKO>

⁷⁹ Voir l'article de Kevin Limonier « La Russie dans le cyberspace : représentations et enjeux », *Hérodote*, n°152-153, pp.140-160

⁸⁰ Source : <http://www.wired.co.uk/news/archive/2014-04/10/netmundial-internet-governance/viewgallery/333934>

constitution d'un intranet iranien constitue des formes de « balkanisation du web ». Selon des propos rapportés par Jonah Hill dans son article « Internet Fragmentation », Tim Berners Lee aurait déclaré que « les « lois » de l'Internet devraient fonctionner comme les lois de la physique c'est-à-dire que les lois qui existent dans une partie de l'Internet devrait s'appliquer partout dans l'Internet »⁸¹. Comme le note Jonah Hill, Tim Berners Lee précise qu'une « application devrait fonctionner de la même façon d'un point du globe à un autre, qu'un site web devrait avoir la même apparence pour une personne en Chine ou au Chili. En d'autres termes, l'expérience de chaque internaute devrait être la même peu importe la situation géographique, sa marque d'ordinateur, ou toute autre distinction de l'utilisateur »⁸². Quelles sont dès lors les « lois de l'Internet » évoquées par l'inventeur du web ? Il fournit lui-même une réponse dans une déclaration à l'occasion du vote à la Chambre des députés brésilienne du projet de loi « *Marco Civil da Internet* », visant notamment à offrir un cadre de protection à la vie privée. Alors que le web fête ses 25 ans, il estime que si ce texte passait, il s'agirait du « meilleur cadeau d'anniversaire possible pour les Brésiliens et tous les internautes »⁸³. Il ajoute que « le projet de loi reflète l'Internet comme il devrait être : un réseau ouvert, neutre et décentralisé, dans lequel les utilisateurs sont les moteurs de la collaboration et de l'innovation »⁸⁴. Selon l'inventeur du web, les atteintes à ces « lois » du réseau alimenteraient dès lors des dynamiques de fragmentation car elles compartimentent de fait les expériences des utilisateurs. Cependant cette conception de l'Internet unique et similaire en termes d'expérience en tout point du globe est très éloignée de la réalité. Et à ce titre, on peut effectivement affirmer que l'Internet est déjà très fragmenté car l'expérience d'un internaute chinois diffère de celle d'un internaute américain. Cette différence d'expérience résulte également d'un besoin des utilisateurs qui souhaitent avoir des contenus adaptés à leur langue et à leur culture. Par exemple, le moteur de recherche chinois Baidu est optimisé pour les contenus en langue chinoise et l'équivalent de Facebook, RenRen est adapté aux pratiques sociales chinoises. Néanmoins, l'émergence d'outils nationaux, souvent encouragés par les gouvernements, n'empêche pas l'utilisation d'outils américains. Ainsi, même si les pratiques tendent à l'uniformisation à l'échelle globale, le web n'est pas vécu de la même façon en fonction de l'origine géographique de l'internaute. En réalité, la conception des « risques de balkanisation » évoquée par Tim Berners Lee relève d'une représentation très américaine :

⁸¹ Jonah Force Hill, Internet Fragmentation – Highlighting the Major Technical, Governance and Diplomatic Challenges for U.S. Policy Makers, John F. Kennedy School of Government, Harvard University, spring 2012

⁸² *Ibid.*

⁸³ Source : <https://webfoundation.org/2014/03/marco-civil-statement-of-support-from-sir-tim-berners-lee/>

⁸⁴ *Ibid.*

celle de voir se fragmenter un internet qui serait le même pour tous. Or si l'Internet est global, il n'est pas homogène, et ne l'a presque jamais été (hormis à peut-être à ses débuts). Il existe des différences de pratiques, de langues et d'accès à l'Internet depuis que les internautes ne sont majoritairement plus américains.

En réalité, les dynamiques de fragmentation sont bien plus complexes que cela et sont le fait, comme sur les enjeux de gouvernance, de deux principaux acteurs : les Etats qui ont entamé un processus de sanctuarisation du cyberspace notamment pour faire face aux enjeux de sécurité et de défense mais également les grandes entreprises productrices de contenus qui cherchent à préserver des marchés.

2.2.1 Une fragmentation au nom de la sécurité nationale

Depuis le milieu des années 2000, les Etats se penchent sur la question de la souveraineté numérique. Ce concept s'est développé sur la base d'une double idée : d'abord que le pouvoir des Etats est remis en cause par l'Internet et ses dynamiques, et ensuite que dans ce rapport de force les Etats-Unis sont en avance sur les autres. L'importance de plus en plus prégnante du rôle de l'Internet dans la vie de la nation et la multiplication des attaques informatiques ont conduit les Etats à s'interroger sur la/les façons de garantir leur souveraineté dans le cyberspace. A la suite des révélations d'Edward Snowden, leurs préoccupations se renforcent notamment vis-à-vis de la maîtrise des données. Les Etats avaient d'ailleurs élaboré et mis en place de telles stratégies avant juin 2013, les révélations ont précipité plusieurs annonces politiques.

Les tentations de sanctuarisation de l'espace national souverain appliquée au cyberspace se font plus nombreuses et se traduisent par des politiques et orientations industrielles précises. Par exemple, Angela Merkel, chancelière allemande, qui a été personnellement visée par l'espionnage américain, a déclaré en février 2014 souhaiter la création d'un « *réseau de communication à l'intérieur de l'Europe* » ; un projet qui serait mené avec la France. Souvent résumée dans les médias sous l'expression « Internet européen », la proposition n'est pour autant pas aussi claire que cela. Elle pourrait traduire une volonté d'alliance entre les opérateurs européens, notamment entre Deutsch Telekom et Orange, ou pourrait traduire une volonté bien plus politique qui serait beaucoup plus impactante en terme de fragmentation. Le deuxième cas de figure semble hautement improbable (en tout cas dans sa réalisation). En France, et toujours dans une logique industrielle, le dernier rapport de la sénatrice Morin Desailly intitulé « Nouveau rôle et

nouvelle stratégie pour l'Union européenne dans la gouvernance mondiale de l'Internet » recommande la création d'un *Operating System* mobile européen (proposition n°37) dans le but de « restaurer notre souveraineté numérique »⁸⁵. Dans cette logique de souveraineté numérique, qui passe notamment par une dimension industrielle, plusieurs acteurs américains ont été écartés de certains marchés en Allemagne⁸⁶ et plusieurs acteurs chinois l'ont été des marchés américains⁸⁷.

Sur le volet législatif, plusieurs Etats ont entrepris d'établir des régulations visant à renforcer la sécurité et la dimension souveraine, notamment en matière de localisation des données. La Russie a par exemple voté en juillet 2014 une loi qui vise à contraindre à partir du 1^{er} septembre 2016, toutes les plateformes de services Internet stockant des données personnelles d'internautes russes à les stocker sur le territoire national⁸⁸. Cette loi a été modifiée le 24 septembre 2014 pour raccourcir le délai de mise en application de la loi pour le 1^{er} janvier 2015.

Plusieurs régulations en matière de protection des données personnelles et de vie privée ont été lancées par les Etats, y compris l'Union européenne, dont nous verrons plus tard les implications. Leur multiplication à venir constitue certainement un risque de fragmentation. Mais ce n'est pas tant leur multiplication en elle-même qu'il faut craindre mais plutôt leurs conséquences en termes économiques et sociaux. En effet, que les lois nationales des Etats respectifs s'appliquent ne constitue pas un risque de fragmentation accru en soi car, de fait, c'est déjà une réalité. En revanche, leurs implications économiques et sociales risquent fort d'accentuer davantage la dynamique de fragmentation sur les couches applicative et cognitive. La multiplication de ces législations en matière de protection des données personnelles pourrait avoir un effet pervers et conduire à entraver l'entrée sur les marchés internationaux de petites et moyennes entreprises n'ayant pas la taille critique pour se conformer à l'ensemble des législations, notamment la localisation des données, ce qui renforcerait in fine le pouvoir des acteurs économiques qui sont déjà aux dimensions internationales, autrement dit ceux que l'on nomme déjà « les géants du web ».

⁸⁵ Rapport Morin Desailly ; « Nouveaux rôle et nouvelle stratégie pour l'Union européenne dans la gouvernance mondiale de l'Internet », p.254

⁸⁶ C'est le cas de Verizon dont l'Allemagne a mis fin à un contrat en juin 2014 en stipulant que le gouvernement estimait que Verizon n'était plus fiable suite aux révélations d'Edward Snowden.

⁸⁷ Huawei par exemple

⁸⁸ Source : http://www.lemonde.fr/europe/article/2014/07/04/la-douma-vote-une-loi-obligeant-les-sites-etrangers-a-stocker-les-donnees-personnelles-en-russie_4451298_3214.html

Ces quelques exemples montrent que les Etats ont entamé des actions à plusieurs échelles et dans différents domaines dans une logique de « reconquête de leur souveraineté » et de maîtrise de leurs données et de celles de leurs citoyens.

2.2.2 Une fragmentation par la marchandisation : le pouvoir régulateur des géants

Dans un autre type de dynamique, on observe une fragmentation par la marchandisation de l'Internet et de ses usages. Ceux que l'on appelle les géants du Net s'imposent en effet comme des pouvoirs régulateurs et normatifs grâce à leur position sur le marché. Ils sont alors à l'origine de plusieurs types de fragmentations.

D'abord, sur le marché mobile. Depuis l'apparition des smartphones et des marchés d'application, certains fabricants d'OS mobile cloisonnent les applications non natives du téléphone. L'enjeu est la maîtrise du marché des applications qui pesait en 2013 près de 26 milliards de dollars selon une étude Gartner⁸⁹. Par exemple, Apple fait le choix des applications présentes dans son App Store et proscrit toute application ne répondant pas à des critères qu'elle a elle-même définis. L'entreprise de Cupertino a été, à de multiples occasions, pointée du doigt pour son refus de référencer dans son catalogue d'applications, certaines applications jugées contraires à des principes moraux (présence de personnes dénudées, référence à la marijuana etc.)⁹⁰, mais aussi à ses intérêts économiques.

Deuxièmement, la position dominante des géants du web sur le marché leur permet via leurs Conditions Générales d'Utilisation (CGU)⁹¹ d'imposer un certain nombre de règles et de normes à l'échelle de la planète. Pour Bertrand de la Chapelle, lors de son audition devant la Mission Commune d'Information sur la gouvernance mondiale de l'Internet le 4 février 2014, « *ce qui, à l'origine, était produit dans les arrières bureaux des départements juridiques de ces sociétés et ne se voulait qu'un parapluie - l'anglais parle de « cover your ass policies » - est devenu la Constitution de nos espaces transnationaux, qui couvre des millions d'utilisateurs* »⁹². En effet, l'acceptation de ces CGU par les utilisateurs (notamment sur les réseaux sociaux) crée des espaces juridiques différents dans la mesure où les règles et normes définies ne sont valables que sur la plateforme qui les propose et deviennent alors communs à

⁸⁹ Source : <http://www.gartner.com/newsroom/id/2592315>

⁹⁰ Source : <http://iphoneaddict.fr/post/news-124848-apple-retire-lapp-store-application-consistant-pousser-marijuana> ou <http://www.lesnumeriques.com/appli-logiciel/apple-retire-application-chirurgie-esthetique-pour-enfants-n32769.html> ou <http://www.zdnet.fr/actualites/apple-retire-l-application-wikileaks-de-l-app-store-39756996.htm>

⁹¹ Ou Terms of Service (ToS)

⁹² Audition de Bertrand de la Chapelle, directeur du projet Internet et juridictions pour la Mission Commune d'Information sur la gouvernance Mondiale de l'Internet du Sénat le 4 février 2014. Source : http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20140203/mci_gouvernance.html

l'ensemble des utilisateurs de la plateforme. Jusqu'à présent, ces CGU étaient souvent alignés sur le droit américain et notamment le droit californien car les géants du web y sont majoritairement implantés. Cela a d'ailleurs engendré quelques rivalités dans le traitement de certaines demandes. Ce contrat passé entre une plateforme et l'utilisateur peut être amené à évoluer dans le but de respecter les lois des Etats souverains et de conserver des marchés.

Plus récemment cette question a été ravivée avec la mise en application par Google de la décision de la Cour de Justice de l'Union européenne relative au droit à l'oubli. Certains, dont la Quadrature du Net en France, s'inquiètent de voir Google érigé en « *nouveau juge de la liberté d'expression* »⁹³ ; d'être à la fois juge et partie. De fait, Google se retrouve en charge de faire exécuter la décision de la Cour ; et dans l'attente des lignes directrices du Groupe de travail de l'article 29⁹⁴, aussi appelé G29, le géant de Mountain View a lui-même mis en place un comité d'experts pour définir des lignes directrices en interne⁹⁵. Google espère d'ailleurs à ce titre « *que les conclusions du comité consultatif seront utiles à d'autres personnes qui pourraient être touchées par la décision de la Cour* ».

2.2.3 Une constante : l'interopérabilité

Malgré des dynamiques de fragmentations politiques, commerciales, juridiques et économiques, il faut toutefois noter une constante majeure et cruciale pour le développement de l'Internet, de ses usages et de son économie. Une des lois de l'Internet évoquée par Tim Berners Lee ne semble à ce jour pas remise en question : l'interopérabilité. L'interopérabilité garantit à toutes les parties du réseau d'interagir entre elles, permettant ainsi indépendamment des propriétaires, du hardware ou du software utilisés, une unité du réseau. Et même s'il peut arriver qu'il y ait des problèmes d'interopérabilité entre différents systèmes au niveau applicatif, le réseau fonctionne plus que convenablement

Les enquêtes réalisées lors de cette étude sur les différentes dynamiques de fragmentation montrent que même les acteurs cherchant une fragmentation politique ne remettent pas en cause ce principe qui fait du réseau ce qu'il est. Nos observations le confirment. Ni la Russie, ni la Chine, principaux acteurs suspectés de fragmentation, ne souhaitent opérer une fragmentation entière ou même de créer un autre réseau sans interopérabilité avec l'Internet. Il y a en effet un intérêt commun pour le fonctionnement d'un

⁹³ Source : <https://www.laquadrature.net/fr/droit-a-loubli-google-nouveau-juge-de-la-liberte-dexpression>

⁹⁴ Source : <http://www.cnil.fr/linstitution/actualite/article/decision-de-la-cour-de-justice-europeenne-des-lignes-directrices-du-g29-pour-une-approche-commun/>

⁹⁵ Source : <https://www.google.com/intl/fr/advisorycouncil/>

Internet non pas sans frontière mais transfrontière, principalement lié aux opportunités économiques qu'il ouvre. Tous les acteurs, y compris la Russie et la Chine cherchent avant tout à faire du business, et l'Internet, dont l'interopérabilité est le principe clé, leur permet d'accéder à un réseau mondial.

Ainsi le processus de fragmentation n'est jamais total, global ni même d'ensemble. Et l'explosion de l'Internet mobile, de *l'Internet of things* et du nombre des utilisateurs de l'Internet dans le monde n'ont que peu de chance de remettre en cause ce principe tant les enjeux économiques (et sociaux) sont importants.

Nous avons examiné en termes généraux les dynamiques qui sous-tendent de cette notion de « balkanisation » en fonction des enjeux (politiques, industriels, techniques et de gouvernance) et des dimensions considérées (couche physique, logique, sémantique). A ce stade, il est donc important de comprendre comment un telle dynamique de territorialisation du cyberspace peut être souhaitée, mise en place, et légitimée à l'échelle d'un Etat. Indépendamment du contexte ukrainien, l'exemple de la Russie est particulièrement intéressant, tant l'image qu'elle véhicule sur la scène internationale, et en particulier au Etats-Unis, est celle d'une puissance offensive sur les questions du contrôle de la communication et de son cyberspace. Il n'en reste pas moins que sa stratégie répond pour partie à des représentations populaires sur la place de la Russie dans le monde, et sur l'Internet, représentations qu'il nous faut étudier et comprendre. La Russie constitue enfin un exemple de choix car elle est régulièrement pointée du doigt pour œuvrer en faveur d'un processus de « balkanisation ». Son étude nous permettra d'appréhender au mieux les différentes dynamiques de fragmentation mise en œuvre pour apprécier, à travers un cas concret, la complexité et la multiplicité des enjeux que recouvre le concept de « balkanisation ».

2.3 Etude de cas : La Russie

Depuis les débuts de l'affaire Snowden, et plus encore depuis la crise ukrainienne, le gouvernement russe s'est lancé dans une intense campagne de communication dont l'objectif affiché est d'améliorer la sécurité et l'indépendance numérique du pays. Ainsi, en mai 2014, la compagnie publique Rostelekom a inauguré en grandes pompes son nouveau moteur de recherche, Sputnik, en mettant l'accent sur la sécurité des données. Mieux, le même mois, le président de la Sberbank et ancien ministre des finances Guerman Gref annonçait que face

aux éventuelles sanctions occidentales découlant de l'affaire ukrainienne, la Russie avait l'intention de développer son propre système de cartes de crédit – impliquant la mise au point d'un nouveau réseau sécurisé pour la circulation des données bancaires. En outre, de vastes programmes d'aménagement ont été lancés afin de faire de la Russie un sérieux concurrent aux occidentaux dans le domaine du *cloud computing*, notamment grâce à la construction de gigantesques *data centers* dans le Nord.

Ces deux exemples ne sont que les derniers d'une longue liste d'initiatives lancées par le pouvoir ou par des proches du pouvoir dans l'optique de doter la Russie d'une réelle autonomie dans le domaine de la circulation des données en ligne. Mais cette quête d'indépendance, notamment face à certains géants américains, atteint également le niveau des infrastructures physiques des réseaux. Outre le lancement d'un smartphone 100% russe, la Russie a plus récemment affiché sa volonté de produire ses propres microprocesseurs, un marché clairement dominé par les américains AMD et Intel.

Ces initiatives récentes sont le fruit d'une volonté publique dont l'objectif affiché est, face aux problématiques soulevées par l'affaire Snowden, la quête d'une plus grande autonomie nationale dans le secteur des TIC. Mais il s'agit également du dernier avatar d'une décennie de tentatives de relance de l'industrie des hautes technologies russes selon des modalités fortement influencées par le contexte politique interne. Depuis 2005, le gouvernement russe a en effet engagé de très importantes politiques de développement de l'innovation et des capacités technologiques du pays. Alors consacrée « intérêt vital de la Fédération »⁹⁶ la quête d'une « souveraineté technologique » (*tekhnologicheskij suverenitet*) répond à la volonté officielle de sauvegarder et capitaliser le « patrimoine intellectuel et scientifique » issu de l'époque soviétique tout en favorisant le développement de nouvelles branches d'activités. Au départ modestes, ces politiques de relance dans le secteur des hautes technologies ont rapidement pris une ampleur certaine : dernièrement, le programme cadre « science 2020 », qui fixe les grandes orientations stratégiques du soutien public à l'innovation prévoit d'injecter 140 milliards de roubles, soit près de 2,5 milliards d'euros, entre 2013 et 2020 dans cinq secteurs jugés hautement prioritaires depuis une décennie : nucléaire, aérospatial, biotechnologies, [énergies renouvelables] et numérique. Hérités des anciens domaines d'excellence de l'industrie et de la recherche soviétique, ces cinq secteurs

⁹⁶ Source : "Gosudarstvennaya programma « razvitie nauki i tehnologii na 2013-2020 gody » (programme d'Etat « développement de la science et de la technologie pour 2013-2020 »), Ministère de l'éducation et de la recherche de la Fédération de Russie, 13 juin 2012.

répondent à la fois à un impératif économique, mais également à un agenda politique : celui de la réaffirmation de la Russie comme grande puissance technologique, indépendante et compétitive face à ses concurrents occidentaux ou asiatiques. Les hautes technologies revêtent en effet en Russie une dimension symbolique très importante. Alors que le pays demeure à 70% dépendant de sa rente énergétique, le principal objectif de ces politiques de relance est bien entendu de créer de nouveaux vecteurs de croissance dits « durables », mais également de promouvoir l'image d'un pays développé qui serait autre chose qu'un « vaste émirat pétrolier », pour reprendre les mots d'un ancien ministre des finances de la Fédération. D'autant plus que les cinq secteurs privilégiés par les autorités correspondent pour au moins quatre d'entre eux à d'anciens fleurons de l'économie soviétique, et qu'ils jouent en cela un rôle mémoriel et profondément identitaire. En effet, alors que Vladimir Poutine s'est engagé dans une stratégie de promotion de la Russie comme puissance d'envergure mondiale, la restauration d'anciens symboles de prestige permet de mettre en récit ce renouveau selon des modalités et des formes familières aux Russes, tout en répondant à certaines angoisses identitaires générées par l'écroulement de l'URSS.

Si les TIC ne constituent pas en soi un héritage soviétique qu'il s'agirait de restaurer dans son excellence, elles ont acquis avec l'affaire Snowden une dimension nouvelle, d'autant plus que la Russie fait désormais figure d'acteur incontournable du cyberspace. Les Russes sont les premiers producteurs de données en Europe, alors que le niveau de compétences en maîtrise des outils informatiques y est bien supérieur à la moyenne occidentale et qu'une économie numérique florissante s'y développe. En réalité, le pouvoir est aujourd'hui entré dans une phase de capitalisation politique de cet essor. Le poids grandissant de la Russie sur le Web et plus généralement dans le cyberspace a rencontré les questionnements éthiques soulevés par les révélations de Snowden quant à la légitimité d'une suprématie américaine sur le réseau. Pour le pouvoir russe, il s'agit d'une opportunité particulièrement intéressante, qui permet de prolonger la stratégie de souveraineté technologique dans un domaine nouveau, où la Fédération entend se présenter en contrepoids et en pôle d'influence alternatif promouvant l'idée d'une « souveraineté numérique ».

L'objectif de cette étude de cas est ainsi d'analyser les mécanismes mais aussi les limites de cette mise en récit politique de l'Internet, et plus largement du cyberspace, comme nouveau terrain privilégié de la promotion des valeurs dont se réclame le Kremlin – entre hostilité affichée à l'égard de la suprématie américaine et tentative de promouvoir un modèle

reposant avant tout sur la mise en avant de la souveraineté comme principe fondamental de la vie internationale.

2.3.1 Un pays en quête de « souveraineté numérique »

L'idée d'une souveraineté numérique défendue par la Russie, bien qu'elle découle de l'affaire Snowden, plonge ses racines dans une tradition géopolitique plus ancienne. En effet, si les révélations de l'ancien consultant de la NSA qui a trouvé refuge en Russie ont sidéré l'opinion publique du monde entier, elles ont surtout constitué une formidable caisse de résonance médiatique plus qu'une véritable rupture dans les pratiques.

La notion de respect de la souveraineté étatique sur l'Internet et ailleurs, est un vieux combat russe dont l'origine remonte aux années 1990, et notamment aux guerres de Yougoslavie. A cette époque, la Russie est aux prises avec une très profonde crise économique et politique qui l'empêche de jouer dans les Balkans son rôle historique de médiateur et de défenseur des intérêts serbes, dont l'origine remonte à l'époque impériale. Une partie de l'opinion publique russe est alors scandalisée par l'intervention occidentale en faveur des séparatistes kosovars et en plus au nom du droit d'ingérence humanitaire. Dès son arrivée au pouvoir, Vladimir Poutine ne cesse de dénoncer ce que de nombreux responsables russes ont qualifié de véritable « impérialisme moral », dans la mesure où, selon les termes russes, des interventions au nom du droit d'ingérence équivaut à bafouer la souveraineté des Etats au nom de principes supérieurs mais suffisamment flous pour dissimuler des ambitions occidentales bien moins louables qu'elles n'y paraissent. Cette posture de condamnation, qui plaçait de fait le respect de la souveraineté comme principe suprême de régulation de la vie internationale, a connu le succès que l'on sait : c'est sur elle que s'appuya la diplomatie russe pour condamner l'intervention en Libye ou soutenir le régime syrien en taxant les occidentaux « d'irresponsables » prêts à tout pour maintenir leur mainmise au détriment de la sécurité des populations.

Cette posture a très largement influencé la façon dont les autorités russes envisageaient la gouvernance de l'Internet, et ce avant même l'affaire Snowden. Par exemple, fin 2012, soit un an avant que le consultant de la NSA trouve refuge à Moscou, était organisé à Dubaï le sommet de l'Union Internationale des Télécoms. La Russie a clairement fait savoir lors de ce sommet qu'il était anormal qu'une organisation de droit américain, l'ICANN, se réserve la compétence de gestion des noms de domaine, ce que la Fédération considère comme une

marque de souveraineté, et surtout que les serveurs DNS racine⁹⁷ soient tous contrôlés par les Etats-Unis ou leurs alliés européens et japonais. Moscou proposa ainsi que plus de pouvoir soit donné à l'ONU sur cette question. Soutenue par un certain nombre de pays tels que la Chine ou l'Algérie, la Russie s'est vue rétorquer par les Etats-Unis qu'une telle proposition reviendrait à donner à une autorité centralisée (l'ONU) un pouvoir de régulation « antithétique avec l'architecture de l'Internet, qui est un réseau de réseaux mondial sans frontières ». Autrement dit, une telle réforme ouvrirait selon les Américains la porte à de nombreuses possibilités de censure ou de contrôle du Net, et que le rôle des Etats ne pouvait aucunement être celui d'un régulateur. Pour Moscou, il fut clair que la position américaine sur cette question avait pour objectif non seulement que les Etats-Unis conservent leur monopole, mais également qu'ils demeurent maîtres du jeu en imposant leurs règles.

2.3.2 Un segment culturel et économique alternatif au sein du cyberspace : le Runet.

Si cette posture de défense de la souveraineté sur le Web est largement due à l'état des rapports de force internationaux et du rôle que la Russie entend y jouer, elle se fonde également sur l'existence, au niveau de l'espace post-soviétique de très fortes spécificités quant à la pratique qui est faite du segment russophone du réseau par ses utilisateurs, qui le désignent sous le nom de Runet.

Objectivement, le Runet est constitué de tous les sites Internet, de tous les serveurs et de toutes les adresses mail qui utilisent la langue russe pour diffuser de l'information. Or, le fait qu'un terme propre à l'Internet russophone existe, est déjà en soi un marqueur fort : aujourd'hui, le russe est la deuxième langue⁹⁸ la plus utilisée sur le réseau (5,9% du trafic mondial), après l'anglais (54,7% du trafic), et à quasi égalité avec le français. Mais notons qu'à la différence du « Runet », il n'existe aujourd'hui aucun terme pour désigner cet Internet francophone. Et pour cause : le Runet, en plus d'être fondé sur la pratique d'une langue commune, correspond également à un segment de l'Internet où les pratiques du Web sont différentes. Alors que les utilisateurs francophones privilégient pour leur navigation des outils américains très répandus tels que Google, Facebook, Youtube ou Amazon, les russophones leur préfèrent dans leur grande majorité des plateformes développées par et pour des Russes (Yandex, V Kontakte, Rutube, Ozon). Le Runet se distingue alors non seulement par la langue,

⁹⁷ Les serveurs DNS racine sont le premier niveau d'une architecture complexe permettant la redirection de données via les noms de domaines. Il existe aujourd'hui 13 serveurs DNS racine dans le monde.

⁹⁸ Source : http://w3techs.com/technologies/overview/content_language/all

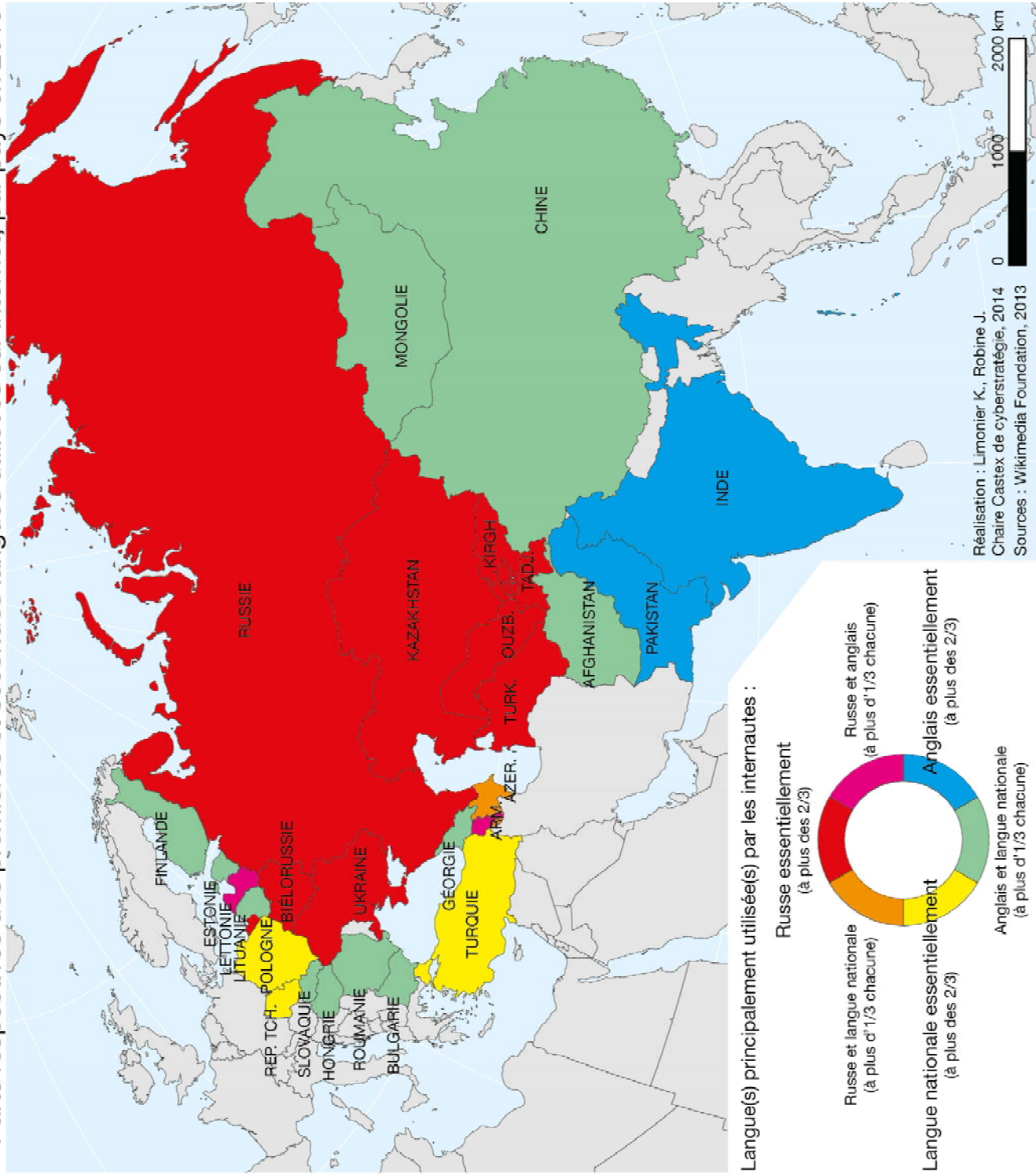
mais aussi par les plateformes privilégiées par ses utilisateurs, de sorte qu'il s'agit d'un marché qui demeure parfois encore difficilement pénétrable pour des entreprises occidentales⁹⁹.

La mise en exergue des préférences linguistiques des utilisateurs d'Internet autour de l'espace postsoviétique permet de constater l'étendue d'une communauté linguistique héritée de l'Union soviétique qui s'est retransmise dans cet usage. La carte des langues usitées sur Internet (ci-dessous) démontre ainsi l'existence d'une forte prégnance du russe dans cet espace, qui permet d'entretenir la relative imperméabilité du Runet, aussi bien qu'une forme d'autarcie logicielle.

⁹⁹ Par exemple, le Runet était jusqu'ici caractérisé par la quasi inexistence du e-commerce. La situation commence aujourd'hui à changer, notamment avec le développement du site russe Ozon.ru. Toutefois les géants tels qu'Amazon ont encore du mal à s'y implanter.

9. - Le « Runet » : un espace identitaire et linguistique post-soviétique

Parts respectives des premières et secondes langues utilisées sur internet, par pays en 2013



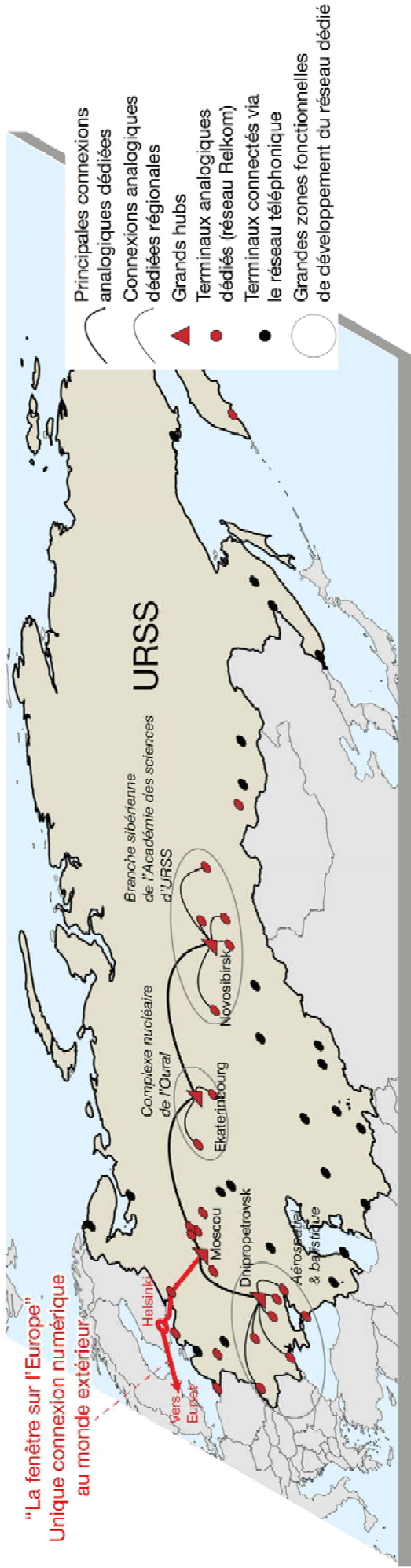
Loin de n'être que de pâles copies de leurs concurrents occidentaux, les outils qui caractérisent le Runet, et qui influent grandement sur la pratique que les Russes font du réseau, sont le fruit de l'histoire atypique que le développement du Net a connu dans l'ex-URSS. En effet, au moment de son écroulement en 1991, l'Union Soviétique disposait sur son territoire d'une série de réseaux d'échange de données qui, à la différence du World Wide Web qui se développe alors en Occident, n'étaient ni reliés entre eux, ni structurés par des protocoles standardisés. En réalité, chaque administration soviétique pouvait disposer d'un réseau autonome, la plupart du temps automatisé, et de ses propres infrastructures physiques. Malgré cette atomisation, qui découlait directement du fait que la planification centralisée cloisonnait les différentes branches de l'économie, le premier Fournisseur d'Accès Internet (FAI) soviétique vit le jour en 1989. A l'époque, cette entreprise privée nommée Demos utilisa le réseau téléphonique pour relier ses quelques utilisateurs, pour la plupart des administrations ou des centres de recherche.

Si l'échange de données fonctionnait relativement bien à l'intérieur de l'Union Soviétique, la communication avec le monde extérieur était quant à elle non seulement contrôlée, mais encore s'effectuait exclusivement via un câble. Baptisée, non sans humour « fenêtre sur l'Europe », cette connexion reliait Leningrad et Helsinki, d'où le signal était redistribué dans le monde entier via le réseau ouest-européen EUNET. Pendant plus d'une décennie après 1991, la Russie continua d'être victime de l'isolement que les autorités soviétiques avaient entretenu, jusqu'à l'ouverture de la dorsale TEA en 2006. L'organisation contemporaine du réseau en conserve les stigmates, notamment via les nombreuses antennes satellites présentes sur la carte de 2013 (ci-dessous). En effet, alors que la Russie des années 1990-2000 connaissait une crise qui détournait les investisseurs étrangers, les fournisseurs nationaux utilisèrent les liaisons satellitaires afin d'augmenter les bandes passantes réduites par le nombre restreint de connexions physiques avec le monde extérieur. Tout au long des années 1990, un certain nombre d'antennes appartenant à l'agence spatiale russe ou à sa filiale KS (*Kosmicheskie Svyazy*) et qui faisaient à l'origine partie du vaste complexe spatial soviétique, furent revendues ou mises en sous-traitance. Leur importante concentration dans la région de Novossibirsk s'explique par le fait que cette zone entretenait un grand nombre d'infrastructures scientifiques, mais également parce qu'elle se situe à la verticale des trajectoires des fusées lancées depuis Baïkonour. A ce titre, un certain nombre de stations de guidage furent ainsi reconverties en relais de bande passante.

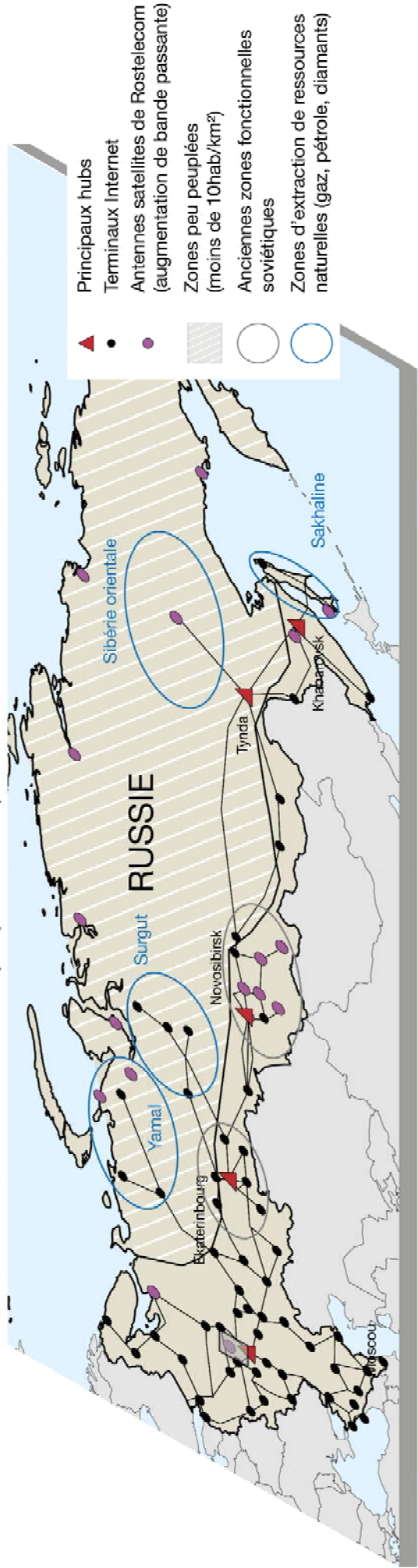
Cette quête de meilleures bandes passantes, qui préoccupa les hommes d'affaires et les autorités pendant les années 2000, tout comme l'organisation spécialisée du réseau, ont accompagné pendant près de deux décennies le développement quasi autarcique de l'Internet russe. Ce phénomène, associé à la crise économique que connaissait le pays, dissuada longtemps les investisseurs étrangers de se lancer sur le marché russe lors de la première « révolution Internet » de la fin des années 1990, et ouvrit la voie à des entrepreneurs et ingénieurs locaux qui développèrent leurs propres solutions – souvent sur la base d'une solide expérience acquise au sein des laboratoires soviétiques et sur le réseau Demos. Le Runet s'est donc développé « par défaut », grâce à la spécificité des infrastructures et des pratiques générées par l'expérience soviétique, de même que grâce à l'excellence de la formation soviétique des ingénieurs en informatique des télécommunications.

9. - Une « carcasse » soviétique au service de nouvelles dynamiques

1991 / URSS : Un réseau centralisé & spécialisé



2013 / RUSSIE : Une architecture héritée de l'époque soviétique



2.3.3 Un outil d'influence géopolitique

La stratégie de promotion d'une souveraineté numérique se fonde donc, outre le contexte international, sur une expérience particulière du Web d'autant plus intéressante qu'elle constitue également un outil privilégié de la stratégie d'influence russe à l'égard de ses voisins. Comme expliqué plus haut, la caractéristique fondamentale qui détermine les limites du Runet est la russophonie, doublée d'un véritable univers de pratiques culturelles et économiques alternatives par rapport au Web mondial. Or, et comme le montre aujourd'hui la crise ukrainienne, la Russie s'appuie largement sur l'idée de protection des populations russophones pour préserver ses intérêts et garantir son influence dans son « étranger proche ». A l'époque soviétique, et avec des variations notables au cours du temps, le russe s'est en effet imposé comme la langue officielle d'un empire multiethnique où plusieurs centaines de peuples, de cultures et de langues cohabitaient, et dont le ciment commun était un ensemble de références, de valeurs et de récits racontés en russe. Langue commune d'un empire idéologique dont l'aspiration ultime demeurait la révolution prolétarienne mondiale, la pratique du russe a, dès l'éclatement de l'URSS, constitué un enjeu politique de premier plan pour un certain nombre de républiques désireuses de (re)créer leurs propres récits nationaux à l'ombre d'un colosse qui représentait parfois pour elles l'oppression, la pénurie ou les catastrophes écologiques. Dans les pays baltes par exemple, l'attribution de la nationalité estonienne ou lettone fut rapidement conditionnée à la maîtrise de la langue officielle du pays concerné – excluant de fait les nombreuses populations qui ne parlaient que le russe. En Ukraine, la tentative de créer un Etat-nation passa par la mise en avant d'une littérature et d'une histoire nationale racontée en ukrainien, alors que les événements de la révolution orange ou la question de Sébastopol ont montré la sensibilité de la question nationale dans ce pays où plus de la moitié de la population est bel et bien russophone.

Même si le traitement de la question de la russophonie varie fortement d'un pays à l'autre, elle est progressivement devenue un point central du défi identitaire post-soviétique. Pour des dizaines de millions de personnes nées et élevées en URSS, le russe donne corps à une communauté de destin qui dépasse les frontières politiques et s'ancre dans un récit mémoriel où certains événements comme la Seconde Guerre mondiale jouent un rôle structurant. Dès le début des années 2000, le gouvernement russe utilise ce levier linguistique comme puissant vecteur d'influence. Plusieurs termes tels que « étranger proche » ou « nationalisme centrifuge » (pour désigner les tentatives de certaines républiques à se défaire de l'emprise culturelle du russe) accompagnent la promotion de cette communauté de destin

post-soviétique, souvent aux dépens des langues et cultures nationales dont la promotion est parfois présentée comme une tentative, pilotée par l'Occident, de « détricotage » des héritages soviétiques (théories sur le financement de la révolution orange, Géorgie de Saakhachvili, flotte de mer noire).

Grâce à son autonomie, le Runet est devenu ces dernières années le réceptacle de ces défis. Ainsi fleurissent désormais sur le Web russophone les publications, les posts ou les commentaires désignant le Runet comme un véritable « Internet patriotique » (*otechestvennyj Internet*) où la notion de patrie (*otechestvo*) renvoie bien plus à l'imaginaire soviétique qu'à celle des patriotismes ou nationalismes contemporains. Le caractère indépendant du Runet sert alors de prolongement, dans le cyberspace, de la tentative de maintenir cette communauté de destin très fortement marquée par l'héritage de la guerre froide et de la confrontation avec les Etats-Unis. Ainsi, la grande cyberattaque russe sur l'Estonie en avril 2007, qui constitue aujourd'hui un cas d'école, avait justement pour origine une querelle mémorielle et identitaire. En cause, la décision de la mairie de Tallinn de déplacer du centre vers la banlieue une statue représentant un soldat soviétique de la Seconde Guerre mondiale. La mobilisation, portée par la communauté russophone estonienne ainsi que par les Nachi¹⁰⁰, se focalisa alors sur le gouvernement estonien en l'accusant de ne pas reconnaître le rôle libérateur de l'Armée Rouge en 1945¹⁰¹ et d'être à la solde des puissances occidentales¹⁰². Aujourd'hui, les groupes de hackers prorusses ayant vu le jour au lendemain de la révolution de Maïdan (comme les kiberberkuty) adoptent une posture politique assez similaire, en reprenant notamment l'argument selon lequel le nouveau pouvoir de Kiev serait bien plus favorable aux « bandéristes »¹⁰³ et au nationalisme ukrainien qu'à un syncrétisme matérialisé par le culte du sacrifice de la Seconde Guerre mondiale.

La promotion politique du Runet comme espace politique par certains groupes, blogueurs ou officiels se fait donc au fond sur la confrontation avec l'Ouest et les valeurs que celui-ci incarnerait – dans la continuité d'un discours poutinien qui fait la part belle au respect

¹⁰⁰ Le mouvement « les nôtres » (*nachi* en russe) est une organisation politique composée de jeunes « antifascistes » et « patriotiques ». Fondé en 2005 après la révolution orange ukrainienne, le mouvement est rapidement apparu comme un fervent défenseur de la politique de Vladimir Poutine face à tout ce qui pouvait être considéré comme une ingérence occidentale dans les affaires de l'espace post-soviétique.

¹⁰¹ Le débat porte sur le fait que les pays baltes furent envahis par Staline en 1939, avant d'être à leur tour occupés par les Allemands entre 1941 et 1944. Pendant la semaine qui sépara la retraite des troupes du III^{ème} Reich et l'avancée de l'armée rouge, ces pays avaient proclamé leur libération avant d'être à nouveau occupés ... jusqu'en 1991. Des gouvernements baltes en exil existèrent longtemps après la fin de la guerre, si bien qu'aujourd'hui la thèse selon laquelle l'armée rouge ne fut qu'un occupant de plus est très présente dans le récit national estonien

¹⁰² L'Estonie avait rejoint l'OTAN en 2004.

¹⁰³ En référence à Stepan Bandera, figure du nationalisme ukrainien durant la Seconde Guerre Mondiale.

des souverainetés et des héritages face à un comportement occidental jugé agressif. De fait, cette représentation géopolitique du segment russe du cyberspace se recoupe, dans la lecture qu'elle donne de la place de la Russie dans le monde, avec celle d'un web souverain promue au Kremlin.

2.3.4 Vers une autonomie non contrôlée ? Ou les limites de la stratégie du Kremlin.

Le pouvoir russe a donc avec le Runet un formidable levier d'influence pour réaliser son agenda politique, que ce soit dans le domaine de la gouvernance mondiale du Web, ou dans sa tentative de reconstruire une zone d'influence à l'échelle de l'espace post-soviétique. Pour autant, on peut s'interroger sur l'avenir qui est réservé à un Web russe « souverain », du moins dans sa version officielle. Bien sûr, le pays dispose d'atouts considérables : outre l'existence du Runet, sa population est l'une des plus diplômée du monde, elle dispose d'importants centres de recherche en électronique, communication ou informatique dont certains, hérités ou non de l'époque soviétique, deviennent de plus en plus compétitifs. En outre, et malgré son développement tardif, le Web et plus largement les NTIC sont entrés dans les usages populaires avec une telle force qu'une proportion de la population bien supérieure à la moyenne occidentale maîtrise les bases du codage, faisant des Russes un des peuples les plus rompus au hacking. Enfin, le pays a pour lui ses gigantesques réserves d'hydrocarbures, qui pourraient permettre de financer bien des projets susceptibles d'aller dans le sens d'une indépendance accrue du Web russe.

Pourtant, le volontarisme dont fait aujourd'hui preuve le pouvoir dans le domaine des TIC, connaît de très sérieuses limites. S'il est encore impossible de dire à quoi mèneront les projets qui furent lancés il y a quelques mois, on peut néanmoins se baser sur l'observation d'initiatives dans d'autres domaines de l'innovation et qui ont comme caractéristique commune d'avoir été « parrainés » par l'Etat en termes de communication et de subventions. Le plus évocateur de ces exemples est sans doute celui du technoparc de Skolkovo. Lancé en 2010, cette « ville intelligente » rapidement surnommée « Silicon Valley russe » par les médias devait devenir le symbole de la politique de modernisation de l'économie et de la souveraineté technologique engagée par le pouvoir depuis 2005-2006. Le projet poursuivait deux objectifs complémentaires : d'une part, permettre au pays, par la signature de contrats avec les plus grandes entreprises mondiales (Apple, Microsoft, Alstom ...), de bénéficier de transferts technologiques occidentaux en échange d'une main d'œuvre hautement qualifiée et moins onéreuse qu'à l'Ouest. D'autre part, créer *ex nihilo* un nouvel écosystème d'innovation pour en finir avec la corruption et le clientélisme qui ravagent les anciens complexes

d'innovation hérités de l'époque soviétique. Promis au meilleur avenir et doté de budgets gigantesques ¹⁰⁴, Skolkovo apparaît cependant aujourd'hui comme un semi-fiasco : les scandales de corruption qui devaient disparaître n'ont pas tardé à y faire surface, impliquant des proches de Dmitri Medvedev ou des adversaires politiques de Vladimir Poutine.

Dans le même temps, les budgets ont considérablement été revus à la baisse non seulement en raison de ces scandales, mais aussi à cause d'un ralentissement de l'économie russe. En réalité, Skolkovo a été la victime d'un violent conflit opposant d'une part, l'aile libérale du pouvoir, très investie dans le projet et soutenue par Medvedev, et d'autre part, l'aile conservatrice, ayant l'oreille de Vladimir Poutine. Au moment des grandes manifestations qui secouent le pays à l'hiver 2011 en réaction à l'annonce faite par le président et le premier ministre d'échanger une fois de plus leurs sièges, certains hauts responsables se sont en effet exprimés à demi-mot en faveur des manifestants. Ce positionnement critique n'était bien évidemment pas fortuit : il était le résultat de très profondes rivalités opposant les tenants de Skolkovo, centre ultramoderne tourné vers l'étranger, et ceux du complexe d'innovation issu de l'époque soviétique, plus conservateur et attachés à des modèles économiques où la coopération avec les entreprises étrangères demeure limitée. C'est d'ailleurs pourquoi dans le même temps, Vladimir Poutine, alors premier ministre, mettait en place plusieurs structures de soutien à l'innovation qui devaient faire concurrence à Skolkovo, dans la mesure où celui-ci a toujours fait preuve du plus grand scepticisme à l'égard du projet si cher à Medvedev.

Après la réélection de M. Poutine à la présidence en mars 2012, plusieurs enquêtes pour corruption ont ainsi été lancées à Skolkovo ¹⁰⁵, débouchant sur l'éviction de personnages influents que l'on retrouve aujourd'hui à la tête de grandes entreprises nationales, et qui constituent désormais au sein du pouvoir un important contrepoids aux conservateurs proches de Poutine ¹⁰⁶. Le cas de Skolkovo permet de souligner la principale faiblesse du système russe d'innovation, TIC comprises : la plupart des grands groupes russes et des corporations semi-publiques sont tenues par des groupes d'intérêt faisant partie des cercles restreints du pouvoir, mais entretenant entre elles des relations fluctuantes. Dans le même temps, la rente

¹⁰⁴ Le gouvernement russe y a alloué 54 milliards de roubles pour la période 2011-2013, soit 1,32 milliards de dollars ¹⁰⁴, et a annoncé un budget futur de 4,1 milliards de dollars jusqu'à 2020. Des mécènes participent également au financement, tel Roman Abramovitch qui a déclaré en 2013 y investir un milliard de dollars. Source : <http://www.kommersant.ru/doc/1482479>

¹⁰⁵ Il convient ici de noter qu'en Russie, le comitè d'enquête du Parquet de la Fédération (équivalent de l'instruction en France) est directement nommé par le président.

¹⁰⁶ Ce sont ces mêmes personnes qui forment ce que les analystes russes surnomment depuis quelques mois, dans le contexte de la crise ukrainienne, le « parti de la paix », opposé à certains proches de Vladimir Poutine favorables au soutien des milices du Donbass.

énergétique qui permet le financement de ces corporations favorise détournements et rétrocommissions qui alimentent plusieurs systèmes d'allégeances et de clientèle concurrents. Dans ce contexte, le développement de nouveaux outils pour garantir l'autonomie de la Russie sur le Web pourrait se trouver à l'avenir confronté à de pareilles guerres de clans, sans parler de l'élimination de projets prometteurs mais ne disposant pas d'appuis politiques suffisants.

Aujourd'hui, la plupart des grands groupes de l'Internet russe sont liés au pouvoir soit en raison de la proximité de leur dirigeant avec le Kremlin, soit par de complexes systèmes d'actionnariat qui impliquent l'Etat. L'exemple type est celui du géant Mail.ru, aujourd'hui dirigé par Alisher Usmanov, un homme d'affaires connu pour sa proximité avec Vladimir Poutine et qui possède également de grands titres de la presse nationale¹⁰⁷. Cependant, certaines structures échappent aujourd'hui aux cercles d'intérêts qui composent le pouvoir russe, suggérant les limites de la stratégie officielle de construction d'une autonomie numérique encadrée par l'Etat. C'est notamment le cas du premier réseau social russe, Vkontakte, et de son fondateur Pavel Dourov. Personnage haut en couleurs, Pavel Dourov, souvent surnommé le « Mark Zuckerberg russe », est le fondateur du réseau social russe Vkontakte, qu'il crée en 2006 à Saint-Pétersbourg. Son réseau, qui se développe simultanément à celui de Facebook, demeure aujourd'hui le plus largement répandu dans l'espace post-soviétique et fut sans doute le plus important vecteur des grandes mobilisations de décembre 2011. Si bien que le même mois, le FSB aurait demandé à Dourov de supprimer sept groupes sur le réseau, en cela qu'ils menaçaient l'ordre public. Le fondateur de Vkontakte refusa et publia même un communiqué où il accusait le Kremlin de vouloir brider la liberté sur le Runet. Après quelque temps de calme relatif, Dourov s'est retrouvé aux prises avec un imbroglio politico-médiatique qui en dit long sur la complexité des liens qu'entretiennent le pouvoir et certains géants du Web russe. En avril 2013, les bureaux de Vkontakte à Saint-Pétersbourg sont perquisitionnés par la police dans le cadre d'une affaire de violation du code pénal : un peu plus tôt le même mois, une Mercedes blanche enregistrée au nom du vice-président de Vkontakte avait heurté à Saint-Pétersbourg un policier, avant que le conducteur ne prenne la fuite au terme d'une course-poursuite. Dourov est alors accusé d'être l'auteur de cette rocambolesque histoire, mais celui-ci s'est volatilisé – aux Etats-Unis semble-t-il. Un mois plus tard, l'autorité russe de régulation des télécoms (*Roskomnadzor*) bloque le réseau social pendant une journée, provoquant un certain désordre sur le Runet : les autorités expliquèrent qu'il s'agissait d'une erreur, que le site avait été référencé par inadvertance sur

¹⁰⁷ Usmanov possède notamment le journal *Kommersant*, et a été plusieurs fois accusé d'exercer une véritable censure à l'encontre des journalistes émettant des opinions hostiles à Vladimir Poutine.

une liste noire de serveurs pédophiles. Pour de nombreux observateurs occidentaux et russes, il ne fait pas de doute que tous ces événements, de 2011 à 2013, sont liés : le refus de collaborer opposé par Dourov au Kremlin aurait fini par être réprimé. Mais l'affaire n'est sans doute pas si simple. En mars 2013, le journal *Novaya Gazeta*, peu enclin à relayer la parole du pouvoir, publiait des e-mails que Dourov aurait échangé en décembre 2011 avec des hauts gradés du FSB, et dans lesquels il serait fait état d'une collaboration secrète et étroite entre le réseau social et les services de sécurité. En avril de la même année l'agence de presse Reuters annonce l'achat par le fonds *United Capital Partners*, réputé proche de l'Etat, de 48% du capital du réseau social. De même, le groupe Mail.ru, propriété d'Alisher Usmanov, détient depuis Janvier 2014 environ 52% de Vkontakte – ce qui ne plaide guère en faveur de la thèse d'une conspiration d'Etat à l'encontre du réseau social. Finalement, Pavel Dourov est officiellement évincé par le Conseil d'Administration de Vkontakte le 21 avril 2014. Cette démission est présentée comme une maladroite histoire de fausse démission prise au sérieux. Le 22 avril, Dourov annonce son exil de Russie.

Mais il est certain que l'opacité qui entoure cette affaire laisse supposer les nouvelles difficultés que le pouvoir rencontre lorsqu'il entend jouer dans l'économie numérique le rôle de contrôle qu'il exerce dans de nombreux autres domaines. Au contraire de l'aéronautique, du secteur des hydrocarbures ou même des grands groupes tels que Mail.ru, Vkontakte s'est développé en dehors de l'influence du pouvoir et de manière très rapide. La situation trouble du réseau social et de son fondateur pourrait alors suggérer qu'un nouveau type d'acteur économique et politique, constitué hors des milieux classiques des affaires et sur des modalités technologiques et économiques tout à fait nouvelles, est en train de naître – remettant en cause, dans un secteur précis, la mécanique de la « verticale du pouvoir ».

Dans le contexte de l'augmentation de l'ampleur et des domaines d'application des sanctions occidentales liées à la crise en Ukraine, la Russie a montré dernièrement des exigences de plus en plus fortes de se démarquer à la fois des marchés et des pratiques occidentales sur les questions relatives à l'Internet. Cette ambition s'est manifestée à travers trois axes : la recherche de partenaires technologiques extérieurs à l'Union Européenne ou aux Etats-Unis ; l'accroissement du contrôle par le Kremlin sur les données possédées par les entreprises occidentales concernant les Russes ; et la volonté grandissante de maîtriser le contenu et l'architecture mêmes du Runet.

A l'occasion du Sochi Investment Forum, le Premier Ministre Dmitri Medvedev a ainsi déclaré que la solution à développer face aux sanctions occidentales était la « création

de technologies russes, de même que la recherche de fournisseurs alternatifs à l'étranger »¹⁰⁸. A cette fin, le Fonds pour le Développement Industriel d'un montant de 470 millions de dollars sera mis en place pour soutenir les moyennes entreprises. D'autre part, la Douma d'Etat a voté une loi le 24 septembre qui avance la date limite d'une loi déjà passée le 24 juillet exigeant des entreprises de l'Internet, notamment Google, Twitter et Facebook, qu'elles stockent les données personnelles de leurs utilisateurs russes à l'intérieur des frontières du pays. La date limite auparavant fixée le 1^{er} septembre 2016 a ainsi été avancée au 1^{er} janvier 2015¹⁰⁹. Conscients que la construction de centre de données n'étant pas possible dans l'échéance donnée par Moscou, les parlementaires proposent des solutions alternatives comme le stockage de ces informations par des entreprises russes telles que Rostelecom, principal opérateur russe dont l'Etat est l'actionnaire principal.

Ces décisions s'ancrent dans la volonté d'un contrôle accru du Runet sous toutes ses formes. La dernière avancée dans ce domaine concerne une éventuelle possibilité de « couper » Internet en Russie en cas de crise. Parallèlement à des accusations contre les Etats-Unis qui pourraient « isoler » la Russie¹¹⁰, tenues par l'ancien ministre de la communication Igor Shchegolev, Vladimir Poutine a annoncé le 1^{er} octobre son soutien à un projet d'isolement de l'Internet russe avançant la crainte d'une déconnexion de l'Internet par les Etats-Unis. Si le secrétaire de presse du Kremlin Dmitri Peskov a éludé l'idée de fermer l'Internet russe, il a néanmoins réaffirmé la position officielle d'aspiration à accroître la souveraineté de la Russie dans le cyberspace contre les Etats-Unis : « *Qui est l'administrateur de l'Internet global est de notoriété publique. Compte tenu de cette imprévisibilité, nous devons nous assurer de notre sécurité nationale* »¹¹¹. Parallèlement, les discussions du 1^{er} octobre au Conseil de Sécurité de la Russie ont aussi laissé apparaître la possibilité que les fonctions d'administration de domaine passe du Centre de Coordination des TLD RU directement au gouvernement¹¹².

¹⁰⁸ Source :

http://rbth.co.uk/business/2014/09/22/russia_to_look_for_new_technologies_beyond_united_states_and_eu_39993.html

¹⁰⁹ Source : <http://online.wsj.com/articles/russia-steps-up-new-law-to-control-foreign-internet-companies-1411574920>

¹¹⁰ Source : <http://rt.com/politics/196848-russia-internet-west-plan/>

¹¹¹ *Idem*

¹¹²

http://rbth.co.uk/science_and_tech/2014/09/22/kremlin_weighs_options_for_isolating_russian_internet_in_eve_39997.html

Cette étude de cas sur la Russie illustre parfaitement comment un Etat peut justifier le développement de politiques de fragmentation en évoquant des enjeux de sécurité et de souveraineté. Le développement d'un réseau autonome géré par des entreprises aux relations très étroites avec le gouvernement permet également à l'Etat de maintenir le développement de l'Internet et de ses pratiques sous contrôle et de promouvoir une conception propre de l'Internet en Russie mais aussi au sein des instances internationales tout en nourrissant des ambitions économiques internationales.

Dans le contexte de massification de l'Internet et de sa diffusion mondiale, la suprématie américaine à tous les niveaux est de plus en plus vécue sous la forme d'un rapport de force illégitime. En ce sens, la tentative discursive de mettre en avant la notion de « balkanisation » pour désigner des processus de réappropriation étatique d'un espace de souveraineté dans le cyberspace peut être interprétée comme une tentative de re-légitimation de la puissance américaine, par l'intermédiaire de ses valeurs libérales (mise en avant des notions de liberté, de réseau ouvert, d'universalité du Net, etc.). Il n'en reste pas moins que les processus de territorialisation semblent aujourd'hui inéluctables tant au niveau des Etats (revendications de souveraineté numériques, multiplications des législations et des doctrines militaires, création de frontières dans le cyberspace, etc.), qu'aux niveaux industriel (apparition de nouveaux géants régionaux à côté des grandes firmes américaines), ou culturel (compétition linguistiques sur l'Internet, etc.).

Les dynamiques de fragmentation décrites dans cette partie illustrent combien le concept de « balkanisation » appliqué au cyberspace recouvre des pratiques et des conceptions différentes en fonction des acteurs. La menace d'une « balkanisation » brandie par les acteurs américains, qu'ils soient publics ou privés, doit être nuancée au regard de l'analyse de ces dynamiques notamment parce que l'interopérabilité des réseaux n'est jamais remise en cause, y compris par les Etats aux politiques les plus autoritaires, car tous perçoivent les opportunités économiques colossales fournies par les réseaux. Finalement, le pragmatisme économique prime sur toute volonté de contrôle étroit du réseau.

La compréhension de ce processus est donc importante au niveau européen pour préparer les défis de l'avenir. Que signifient ces dynamiques pour l'Europe ? Doit-on y voir une menace ? Quels choix faire aujourd'hui pour s'insérer le mieux possible dans l'Internet de demain ? Pour répondre à de telles questions, il faut réfléchir à l'échelle de l'Europe. Quels sont les atouts et les faiblesses de cette organisation régionale et des Etats qui la constituent ? Quels sont les enjeux politiques, économiques, culturels qui s'ouvrent à eux travers la territorialisation du Net ? Quid des enjeux industriels ? Une industrie du Net européenne est-elle possible ? Et finalement, faut-il limiter notre réflexion sur l'Europe à l'échelle de l'Union européenne, ou pouvons-nous valoriser d'autres associations d'Etats, plus à même d'être compétitives et performantes pour promouvoir une politique européenne dans le cyberspace ?